

**Direction Vie institutionnelle
Service de l'Assemblée**

Compte-rendu de la séance du Conseil municipal
du lundi 06 février 2017

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix sept, le six février , le conseil municipal s'est réuni en séance publique, en l'Hôtel de ville de Grenoble, sur la convocation de Monsieur le Maire, en date du 31 janvier 2017.

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 59

M. Eric PIOLLE, Maire, assure la présidence.

Il est procédé à l'appel nominal auquel répondent :

M. Eric PIOLLE - Mme Elisa MARTIN - M. Hakim SABRI - Mme Kheira CAPDEPON - M. Bernard MACRET - Mme Corinne BERNARD - M. Sadok BOUZAIENE - Mme Laurence COMPARAT - M. Emmanuel CARROZ - Mme Marina GIROD DE L'AIN - M. Thierry CHASTAGNER - Mme Mondane JACTAT - M. Pascal CLOUAIRE - Mme Laëtitia LEMOINE - M. Alain DENOYELLE - Mme Lucille LHEUREUX - M. Vincent FRISTOT - Mme Catherine RAKOSE - M. Fabien MALBET - M. Jacques WIART - M. Antoine BACK - M. Olivier BERTRAND - Mme Maryvonne BOILEAU - Mme Marie-Madeleine BOUILLON - M. Alan CONFESSON - Mme Suzanne DATHE - M. René DE CEGLIE - Mme Christine GARNIER - M. Claus HABFAST - Mme Martine JULLIAN - Mme Claire KIRKYACHARIAN - M. Raphaël MARGUET - M. Pierre MERIAUX - M. Yann MONGABURU - Mme Anne-Sophie OLMOS - M. Jérôme SOLDEVILLE - Mme Sonia YASSIA - Mme Bernadette RICHARD-FINOT - M. Guy TUSCHER - Mme Anouche AGOBIAN - M. Paul BRON - M. Georges BURBA - Mme Jeanne JORDANOV - Mme Marie-José SALAT - M. Vincent BARBIER - Mme Nathalie BERANGER - M. Richard CAZENAVE - M. Matthieu CHAMUSSY - M. Lionel FILIPPI - Mme Sylvie PELLAT-FINET - M. Alain BREUIL - Mme Mireille D'ORNANO

Absents ayant donné pouvoir :

Mme Maud TAVEL donne pouvoir à Mme Anne-Sophie OLMOS de 18H14 à 00H20
M. Claude COUTAZ donne pouvoir à M. Alan CONFESSON de 18H14 à 00H20
Mme Salima DJIDEL donne pouvoir à M. Emmanuel CARROZ de 18H14 à 00H20
Mme Sarah BOUKAALA donne pouvoir à M. Paul BRON de 18H14 à 00H20
M. Olivier NOBLECOURT donne pouvoir à Mme Anouche AGOBIAN de 18H14 à 00H20
M. Jérôme SAFAR donne pouvoir à Mme Marie-José SALAT de 18H14 à 21H52
Mme Bernadette CADOUX donne pouvoir à M. Matthieu CHAMUSSY de 18H14 à 00H20
Mme Corinne BERNARD donne pouvoir à M. Pierre MERIAUX de 23H00 à 00H20
Mme Christine GARNIER donne pouvoir à M. Vincent FRISTOT de 23H35 à 00H20
Mme Jeanne JORDANOV donne pouvoir à M. Georges BURBA de 23H00 à 00H20
M. Richard CAZENAVE donne pouvoir à Mme Nathalie BERANGER de 23H00 à 00H20
Mme Sylvie PELLAT-FINET donne pouvoir à M. Lionel FILIPPI de 23H00 à 00H20
Mme Mireille D'ORNANO donne pouvoir à M. Alain BREUIL de 23H00 à 00H20

Secrétaire de séance : Mme Catherine RAKOSE

Discours introductif de M. le Maire.

Une minute de silence est observée en hommage à Jean Philippe MOTTE décédé le 27 janvier 2017.

M. le Maire suspend la séance à 18H20.

Intervention du collectif « Grenoble à coeur » et de l'association « se déplacer autrement » pour une demande de moratoire au projet « coeur de Ville coeur de Métropole ».

Questions orales :

Question orale du CCI E portant sur la démocratie participative.

M. le Maire donne la parole à M. LIEVAL à 18H30.

Reprise de la séance à 18h33. Réponse de M. le Maire.

Question orale de Mme D'ORNANO portant sur la sécurité.

Réponse de M. le Maire.

Question orale de M. CHAMUSSY portant sur la démocratie participative.

Réponse de M. le Maire.

Question orale du groupe Ensemble à Gauche présentée par M. TUSCHER portant sur les bibliothèques.

Réponse de M. le Maire.

Le procès verbal de la séance du conseil municipal du 19 décembre 2016 a été adopté à l'unanimité.

Pour : 50 - Ne prennent pas part au vote : 7 Les Républicains -UDI et Société Civile + 2 Front National

DELIBERATION N° 1-(454) - RENDU ACTE - Compte rendu de M. le Maire en application de la délibération de délégation de pouvoirs du 23 mai 2016.

Il est rendu acte des décisions prises par le Maire en application de ces délégations de pouvoirs.

DELIBERATION N° 2-(352) - SPORT - Construction du Centre sportif Arlequin - Renouvellement urbain de la Villeneuve. Information du Conseil Municipal. Démarrage des travaux.

Intervention(s) : M. BOUZAIENE, M. CAZENAVE, Mme SALAT, Mme D'ORNANO

- Le Conseil municipal prend acte des informations relatives à l'opération de reconstruction d'un centre sportif dans le quartier de la Villeneuve, et notamment du démarrage des travaux prévu avant l'été 2017

DELIBERATION N° 3-(377) - AFFAIRES CULTURELLES - Politique culturelle : délibération cadre et adoption des modalités d'accompagnement des opérateurs culturels

Intervention(s) : Mme BERNARD, M. CAZENAVE , M. BREUIL, M. BRON, M. TUSCHER, Mme AGOBIAN, Mme SALAT, Mme COMPARAT, M. MERIAUX , M. le Maire

**Un amendement est déposé par le groupe Ensemble à Gauche, celui ci est repoussé.
Pour : 2 – Contre : 40 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes –
Abstention(s) : 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès + 7 Les Républicains-UDI et Société Civile – Ne prennent pas part au vote : 2 Front National.**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les dispositifs d'aide aux opérateurs culturels selon un calendrier d'entrée en vigueur déterminé dispositif par dispositif (annexe n° 1 de la page 34 à 59) ;**
- d'approuver la liste d'opérateurs culturels dits structurants (annexe n° 2) ;**
- d'approuver le règlement de fonctionnement du comité d'avis (annexe n° 3).**

Délibération : Adoptée

Pour : 40

Abstention(s) : 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès + 7 Les Républicains -UDI et Société Civile + 2 Ensemble à Gauche + 2 Front National.

DELIBERATION N° 4-(474) - AMENAGEMENT ESPACES PUBLICS - Cœur de Ville-Cœur de Métropole : bilan de la concertation et arrêt du programme de l'opération

Intervention(s) : M. BACK, Mme LHEUREUX, M. CHAMUSSY, Mme RICHARD-FINOT, Mme D'ORNANO, Mme SALAT, M. CONFESSON, M. BREUIL, M. CLOUAIRE, M. MONGABURU, M. CAZENAVE, M. BURBA, M. SAFAR, M. le Maire

**Un amendement est déposé par Mme LHEUREUX et M. BACK, celui ci est adopté.
Pour : 40 – Abstention(s) : 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès + 7 Les
Républicains-UDI et Société Civile + 2 Ensemble à Gauche + 2 Front National.**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- D'arrêter le bilan de concertation tel que présenté dans la présente délibération, concernant les compétences de la ville de Grenoble ; faisant suite aux délibérations adoptées par le Conseil métropolitain du 3 février 2017,**
- D'approuver le programme du projet urbain Cœurs de Ville, Cœurs de Métropole/Grenoble tel que défini dans la présente délibération et d'en décider le lancement opérationnel;**
- D'approuver la prise en compte des demandes et propositions formulées lors de la concertation préalable et de prendre en compte celles concernant les compétences de la ville de Grenoble, telles que proposées dans la présente délibération ;**
- De mettre en place en lien avec Grenoble Alpes Métropole et le SMTC des actions fortes de communication et d'information dès avant les premiers travaux, et de participer au dialogue public tout au long de la mise en œuvre du projet ;**
- De mandater le Maire pour signer tout document relatif à cette opération.**

Délibération : Adoptée

Pour : 40

Contre : 7 Les Républicains-UDI et Société Civile + 6 Rassemblement de la Gauche et de Progrès + 2 Front National.

Abstention(s) : 2 Ensemble à Gauche + 2 Rassemblement de la Gauche et de Progrès (Mme BOUKAALA, M. BRON).

DELIBERATION N° 5-(505) - AMENAGEMENT ESPACES PUBLICS - Cœur de Ville Cœur de Métropole : organisation de la maîtrise d'ouvrage et répartition des financements

Intervention(s) : M. BACK, Mme LHEUREUX, M. CHAMUSSY, Mme RICHARD-FINOT, Mme D'ORNANO, Mme SALAT, M. CONFESSON, M. BREUIL, M. CLOUAIRE, M. MONGABURU, M. CAZENAVE, M. BURBA, M. SAFAR, M. le Maire

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver l'estimation du coût d'objectif de l'opération Cœurs de ville, cœurs de Métropole/Grenoble à 10 M€ TTC ;**
- d'acter le principe d'une co-maîtrise d'ouvrage entre Grenoble Alpes Métropole, la ville de Grenoble et le SMTC ;**
- d'approuver le principe de répartition financière des dépenses selon le cadrage suivant : Grenoble Alpes Métropole à hauteur de 5,4 M€, ville de Grenoble à hauteur de 3,6 M€(compétence ville de Grenoble et fonds de concours) et SMTC à hauteur de 1 M€;**

- d'acter que la répartition précise sera établie dans le cadre de conventions de maîtrise d'ouvrage et de fonds de concours élaborées sur la base des études d'avant-projet conduites par les différentes équipes de maîtrise d'œuvre.

Délibération : Adoptée

Pour : 40

Contre : 7 Les Républicains-UDI et Société Civile + 6 Rassemblement de la Gauche et de Progrès + 2 Front National.

Abstention(s) : 2 Ensemble à Gauche + 2 Rassemblement de la Gauche et de Progrès (Mme BOUKAALA, M. BRON).

M. le Maire suspend la séance à 22h23 pour la pause repas. Reprise de la séance à 23h00.

DELIBERATION N° 6-(386) - ENTREPRISES PUBLIQUES LOCALES - Entrée de la commune d'Allevard au capital de la SAEML Gaz Electricité de Grenoble - Augmentation de la participation de la ville de Grenoble au capital de la SAEML et modification des statuts.

Intervention(s) : Mme OLMOS, M. le Maire

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

**- d'autoriser l'augmentation de capital de la SAEML GEG par apport en nature par la commune d'Allevard pour un montant de 215 310 euros correspondant à 3 000 actions.
- d'autoriser l'augmentation de capital de la SAEML GEG par apport en numéraire par la ville de Grenoble pour un montant de 249 974, 91 euros correspondant à 3 483 actions
- d'autoriser la modification des statuts visant à créer l'assemblée spéciale prévue par l'art L1524-5 du CGCT et à porter le capital social de la SAEML GEG à hauteur de 24 854 539, 48 euros**

Délibération : Adoptée

Pour : 50

Abstention(s) : 2 Front National.

Ne prennent pas part au vote : 7 Les Républicains-UDI et Société Civile.

DELIBERATION N° 7-(392) - AFFAIRES SCOLAIRES - Ecoles : dénomination de la future école de la rue Mélinée et Missak Manouchian.

Intervention(s) : Mme JULLIAN, Mme AGOBIAN, M. TUSCHER, M. le Maire

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver la dénomination de la nouvelle école du 11 rue Mélinée et Missak Manouchian : Groupe scolaire Simone Lagrange.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

VOEU N° 69-(767) - ADMINISTRATION GÉNÉRALE - Vœu relatif aux procédures d'expulsions domiciliaires présenté par le groupe « Ensemble à gauche » amendé par le groupe « Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes ».

Intervention(s) : Mme RICHARD-FINOT, M. FRISTOT, M. TUSCHER, M. le Maire.

Un amendement est déposé par le groupe RCGE, celui ci est adopté.

**Pour : 40 – Contre : 2 Ensemble à Gauche – Ne prennent pas part au vote : 8
Rassemblement de la Gauche et de Progrès + 7 Les Républicains-UDI et Société Civile +
2 Front National.**

Le Conseil municipal demande :

- à l'État, compétent en matière d'hébergement d'urgence, d'assurer la continuité des places d'hébergement hivernal au-delà du 31 mars ;

- au Maire de se rapprocher du Président de la Métropole pour travailler conjointement à la mise en œuvre des dispositifs prévus dans le P.L.H 2017-2022 pour lutter contre les expulsions sans relogement, en particulier le dispositif « logement toujours » (*) et les actions pour réoccuper les logements vacants, dont les préemptions.

** « logement toujours » : permettre au ménage en risque d'expulsion de rester dans l'appartement avec un statut d'hébergement puis redevenir locataire avec un accompagnement social.*

Voeu : Adopté

Pour : 40

Abstention(s) : 2 Ensemble à Gauche + 1 Rassemblement de la Gauche et de Progrès (M. BRON).

Ne prennent pas part au vote : 7 Rassemblement de la Gauche et de Progrès + 7 Les Républicains -UDI et Société Civile + 2 Front National.

DELIBERATION N° 8-(391) - DEPLACEMENTS - Taxis et droits de stationnement

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'adopter le nouveau tarif du droit de stationnement des taxis, lequel s'élève à 73€par semestre et par taxi ;

- de dire que ce tarif s'appliquera à compter du 1er juillet 2017.

Délibération : Adoptée

Pour : 44

Contre : 7 Les Républicains-UDI et Société Civile.

Abstention(s) : 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès.

DELIBERATION N° 9-(537) - DOMAINE PUBLIC - Tarifs Foire des Rameaux 2017.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver et d'appliquer à compter du 1^{er} mars 2017 les tarifs des droits de place de la Foire des Rameaux annexés à la présente délibération ;**
- d'approuver et d'appliquer les modalités de facturation susvisées concernant le remboursement des coûts des consommations d'électricité engagés par la ville de Grenoble pour la Foire des Rameaux, à compter du 1^{er} mars 2017 ;**
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention relative aux relations entre la ville de Grenoble et l'Association d'Organisation d'Animation et de Bienfaisance de la Foire des Rameaux, annexée à la présente délibération ;**
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'occupation du domaine public avec chaque forain exerçant son activité sur le site de l'Esplanade lors de la Foire des Rameaux, annexée à la présente délibération.**

Délibération : Adoptée

Pour : 44

Contre : 7 Les Républicains-UDI et Société Civile.

Abstention(s) : 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès.

DELIBERATION N° 10-(419) - DOMAINE PUBLIC - Convention d'occupation du domaine public avec la copropriété « Les Hauts du Parc »

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'occupation du domaine public ci-annexée à intervenir avec le syndicat des copropriétaires de la résidence « Les Hauts du Parc », située 8 et 10, rue Paul Helbronner.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 11-(556) - ENVIRONNEMENT - Convention du rachat de métaux par la société Derichebourg suite à l'enlèvement par le service Propreté Urbaine

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention entre la Société DERICHEBOURG et la ville de Grenoble pour le remboursement des coûts liés à la récupération de métaux par la Société Derichebourg.**
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 12-(432) - ENVIRONNEMENT - Convention entre Grenoble Habitat et la ville de Grenoble pour mener une action commune afin de sensibiliser les habitants à la décoration de balcons.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir entre Grenoble Habitat et la Ville aux conditions susmentionnées.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 13-(382) - ENVIRONNEMENT - Mise à disposition par Actis à la Ville d'un box de garage place Valentin Haüy et refacturation par Actis à la Ville de la consommation d'électricité du jardin partagé « Happy Hoche »

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver la convention de partenariat annexée à la délibération entre la Ville et ACTIS permettant la mise à disposition à titre gracieux d'un garage et la réalisation des travaux d'électricité nécessaires et d'autoriser sa signature par M. le Maire ou son représentant;

- d'approuver et d'autoriser la signature d'un contrat de location du garage à titre gracieux annexé à la délibération.

- d'autoriser les travaux afférents à l'électrification du site.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 14-(412) - ENVIRONNEMENT - Partenariats financiers et médias pour la Biennale des villes en transition de 2017.

Intervention(s) : M. CHAMUSSY, M. le Maire

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser M. le Maire à poursuivre les accords de partenariats et de signer les conventions s'y reportant.

Délibération : Adoptée

Pour : 42

Contre : 7 Les Républicains-UDI et Société Civile.

Abstention(s) : 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès.

Ne prennent pas part au vote : 2 Front National.

DELIBERATION N° 15-(362) - LOGEMENT - “Habitat participatif 2016” : Appel à projet métropolitain

Un amendement est déposé par M. FRISTOT, celui ci est adopté.

Pour : 42 – Abstention(s) : 7 Les Républicains-UDI et Société Civile + 2 Front National – Ne prennent pas part au vote : 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver le principe d'un appel à projet métropolitain “Habitat participatif 2016”, élargi au plus grand nombre d'habitants ;**
- d'acter les quatre parcelles précitées sur la commune de Grenoble ;**
- de s'engager à revenir auprès du Conseil Municipal pour formaliser les modalités de cessions.**

Délibération : Adoptée

Pour : 50

Abstention(s) : 7 Les Républicains-UDI et Société Civile + 2 Front National.

DELIBERATION N° 16-(409) - URBANISME CESSIONS ACQUISITIONS - ZAC Blanche Monier - Acquisition d'un tènement auprès de Monsieur VIGNE

Intervention(s) : M. CHAMUSSY, M. le Maire

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'acquérir auprès de Monsieur VIGNE le tènement constitué des parcelles cadastrées section AY n°186 et 75 et une partie de la parcelle cadastrée section AY n°74 pour une surface d'environ 567 m² ;**
- de dire que cette acquisition se fera pour un montant de 178 000 €HT ;**
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette acquisition.**

Délibération : Adoptée

Pour : 52

Abstention(s) : 7 Les Républicains-UDI et Société Civile.

DELIBERATION N° 17-(410) - URBANISME CESSIONS ACQUISITIONS - Cessions, acquisitions et gestion de biens divers.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de consentir une servitude de vue et une servitude de tour d'échelle au profit de la société Dauphilogis et d'ACTIS dans le cadre de la réalisation de leur opération immobilière, située avenue Washington Sud, conformément aux clauses et conditions de la notice 1 annexée à la délibération ;
- d'approuver la convention de mise à disposition de l'amphithéâtre et de la salle de réunion Taillefer, situés dans le bâtiment de la Maison du Tourisme au profit de l'Office du Tourisme métropolitain, conformément aux clauses et conditions de la notice 2 annexée à la délibération ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à ces affaires.

Délibération : Adoptée

Pour : 50

Abstention(s) : 7 Les Républicains-UDI et Société Civile + 2 Front National.

DELIBERATION N° 18-(407) - ACTION SOCIALE - Tarification Financière 2017 à appliquer aux habitants dans le cadre des sorties familles, intergénérationnelles et pour tous.

Un amendement est déposé par M. DENOYELLE, celui ci est adopté à l'unanimité.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver la tarification 2017 à appliquer, à compter du 12 février 2017, aux habitants dans le cadre des sorties familles, intergénérationnelles et pour tous, telle que soumise en annexe à la délibération.
- d'approuver les conditions de remboursement en cas d'annulation définies dans l'annexe jointe à la délibération.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 19-(404) - ACTION SOCIALE - Tarification Financière 2017 à appliquer aux familles et aux personnes âgées dans le cadre des séjours collectifs à Massacan et des séjours familles.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver la tarification 2017 à appliquer aux familles et aux personnes âgées dans le cadre des séjours collectifs à Massacan et des séjours familles, (en vigueur au 12 février 2017) telle que soumise en annexe à la délibération.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 20-(403) - ACTION SOCIALE - Convention d'objectifs et de moyens entre la Ville de Grenoble et l'association EPISOL pour la gestion du dispositif "paniers solidaires".

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention passée entre la Ville de Grenoble et l'association EPISOL,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention telle que soumise en annexe à la délibération,
- d'attribuer à l'association EPISOL, une subvention de fonctionnement de 30 000€ pour l'année 2017.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 21-(396) - ACTION SOCIALE - Convention entre la ville de Grenoble et l'association "Vacances Ouvertes" - Adhésion

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention passée entre la Ville de Grenoble et l'association « Vacances Ouvertes » ,
- d'autoriser Monsieur Le Maire à signer la convention telle que soumise en annexe à la délibération,
- d'autoriser Monsieur Le Maire à signer le bulletin d'adhésion à l'association « Vacances Ouvertes », tel que soumis en annexe à la délibération,
- de verser le règlement de la cotisation de 165€ à l'association « Vacances Ouvertes » pour l' exercice 2017.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 22-(369) - ACTION SOCIALE - Convention entre la ville de Grenoble et l'association les Vacances solidaires - Adhésion.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention passée entre la Ville de Grenoble et l'association « Les Vacances Solidaires »,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention, telle que soumise en annexe à la délibération,
- de verser le règlement de l'adhésion de 1 500€ à l'association « Les Vacances Solidaires » pour l'exercice 2017.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 23-(10) - DEMOCRATIE LOCALE - Convention d'objectifs et de moyens entre la Ville de Grenoble et l'association Alpesolidaires - gestion du fond de participation des habitants.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver les termes de la convention passée entre la Ville de Grenoble et Alpesolidaires,**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention telle que soumise en annexe à la délibération,**
- **d'attribuer à Alpesolidaires, la subvention de 47 600€ pour la gestion du Fonds de Participation des Habitants pour l'exercice 2017.**

Délibération : Adoptée

Pour : 52

Abstention(s) : 7 Les Républicains -UDI et Société Civile.

DELIBERATION N° 24-(384) - REAMENAGEMENT URBAIN - Convention Financière entre la Ville de Grenoble et Grenoble Alpes Métropole pour l'Etude de Préfiguration d'un Dispositif appelé Agence du quotidien.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver les termes de la convention passée entre la Ville de Grenoble et Grenoble-Alpes Métropole ,**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention telle que soumise en annexe à la délibération,**
- **d'attribuer à Grenoble Alpes Métropole, une participation financière à hauteur de 5 625€pour l'année 2017.**

Délibération : Adoptée

Pour : 52

Abstention(s) : 7 Les Républicains -UDI et Société Civile.

DELIBERATION N° 25-(363) - LOCAUX ASSOCIATIFS - Convention d'objectifs et de moyens entre la Ville de Grenoble et l' Association Le Barathym - Convention de mise à disposition de locaux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'attribuer à l'association Le Barathym, une subvention de fonctionnement de 15 000€ pour l'année 2017,**

- d'approuver les termes de la convention d'occupation du domaine public à titre gratuit entre la Ville de Grenoble et l'association Le Barathym,
- d'approuver les termes de la convention d'objectifs et de moyens passée entre la Ville de Grenoble et l'association Le Barathym,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions telles que soumises en annexes à la délibération.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 26-(536) - LOCAUX ASSOCIATIFS - Remise gracieuse de dette (facture des fluides) à l'Association Solidarité Femmes pour l'année 2015.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver à titre exceptionnel l'exonération du paiement de la facture de 7 190,05 € relative à la facturation des fluides de l'année 2015, à l'association Solidarité Femmes.
- de compenser le titre de recettes qui a été émis, pour un montant de 7 190,05 €, par l'émission d'un mandat de paiement du même montant sur la nature comptable 673 «titres annulés sur l'exercice antérieur », cette écriture étant imputée au budget principal 2017 de la Ville au chapitre 67, charges exceptionnelles.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 27-(385) - SOLIDARITE - Attribution de la subvention de fonctionnement 2017 à l'ODTI (Observatoire sur les Discriminations et les Territoires Interculturels)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver le versement d'une subvention de 118 000 € au titre de l'année 2017.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention entre l'ODTI et la ville de Grenoble.

Délibération : Adoptée

Pour : 56

Contre : 2 Front National.

L'élu cité ci-après n'a pas participé au vote prévoyant l'attribution d'une subvention à l'association dans laquelle il a la qualité d'administrateur : M. COUTAZ.

DELIBERATION N° 28-(401) - ACTION INTERNATIONALE ET EUROPEENNE - Convention d'objectifs et de moyens entre la ville de Grenoble et l'association « Arménie Echange et Promotion » pour l'année 2017.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de verser une subvention de 24 000 € à l'association "Arménie Echange et Promotion " au titre de l'année 2017 pour les activités engagées par cette association, ce montant étant intégré à la délibération générale d'affectation de subvention sur crédits existants de cette même séance du Conseil Municipal ;

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec l'association "Arménie Echange et Promotion" la convention jointe en annexe, pour l'année 2017.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 29-(398) - ACTION INTERNATIONALE ET EUROPEENNE - Convention de partenariat entre la Société éditrice du Monde et la ville de Grenoble.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention de partenariat à intervenir entre la ville de Grenoble et la Société éditrice du Monde, en annexe à la délibération;
- d'autoriser Monsieur Le Maire à signer ladite convention;
- de dire que le montant de la subvention, d'une valeur de 4 000 €, est intégré à la délibération générale d'affectation de subventions sur crédits existants de cette même séance du conseil municipal.

Délibération : Adoptée

Pour : 50

Abstention(s) : 7 Les Républicains -UDI et Société Civile + 2 Front National.

DELIBERATION N° 30-(374) - AFFAIRES CULTURELLES - Bibliothèque Municipale de Grenoble (BMG) – Convention cadre de cession de droits d'auteurs.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention cadre jointe en annexe ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à la signer pour chaque dépôt de documents audiovisuels.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 31-(448) - AFFAIRES CULTURELLES - Bibliothèque Municipale de Grenoble (BMG) – Printemps du livre 2017. Lectures au Théâtre Municipal de Grenoble - Tarifs.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'inscrire les lectures de la saison 2016-2017 au Théâtre Municipal de Grenoble dans les conditions tarifaires suivantes : Plein tarif : 8 € et tarif réduit : 5 € (personne porteuse de handicap et accompagnateur, invalide, usagers inscrits des bibliothèques de Grenoble). La gratuité sera appliquée aux moins de 26 ans, demandeurs d'emploi, demandeurs d'Asile, allocataires de minimas sociaux et aux intervenants du Printemps du Livre ;

- d'approuver lesdits tarifs de l'édition 2017 du Printemps du Livre qui se déroulera du 5 au 9 avril 2017.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 32-(378) - AFFAIRES CULTURELLES - Bourse des arts plastiques 2017 : attribution de prix aux lauréats.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de suivre l'avis des jurys de la Bourse des arts plastiques, 1^{ère} session et 2^{ème} session ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à attribuer une bourse de 3 000 € au lauréat de la première session, Marianne MISPELAERE, ainsi qu'une bourse de 5 000 € à chacun des lauréats de la 2^{ème} session, Clara BLEIN-RENAUDOT et Saghi PARKHIDEH ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à réaliser un livret d'artistes pour chacun des lauréats de la 2^{ème} session pour un montant total de 2 000 €

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 33-(379) - AFFAIRES CULTURELLES - Partenariat ville de Grenoble - Institut Français : Participation de la Ville pour l'année 2017 : avenant n° 2 à la convention cadre de développement des échanges artistiques internationaux 2015-2017.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de l'avenant n° 2 à la convention cadre de développement des échanges artistiques internationaux, joint en annexe ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à le signer ;
- d'autoriser le versement de 22 000 €, montant de la participation 2017 de la ville de Grenoble.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 34-(387) - AFFAIRES CULTURELLES - Théâtre municipal - Tarif du spectacle Tempête en cuisine le mercredi 8 mars 2017.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver le tarif pour la séance supplémentaire du spectacle Tempête en cuisine, prévue le mercredi 8 mars 2017.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 35-(264) - AFFAIRES CULTURELLES - Musée de Grenoble :
Convention de mécénat avec l'entreprise Schneider Electric pour les années 2017-2018-2019.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver la convention de mécénat, annexée à la délibération, avec l'entreprise Schneider Electric ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 36-(389) - AFFAIRES CULTURELLES - Musée de Grenoble - Exposition Fantin Latour :
conventions de partenariat en matière de communication avec le Dauphiné Libéré et Indigo.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes des conventions de partenariat ci-annexées ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à les signer.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 37-(361) - AFFAIRES CULTURELLES - Conservatoire à Rayonnement Régional de Grenoble (CRR) :
Conventions de partenariat entre la ville de Grenoble et le Centre de Formation des Musiciens Intervenants (CFMI) pour l'année scolaire 2016-2017.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes des conventions de partenariat, jointes en annexe ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à les signer.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 38-(394) - AFFAIRES CULTURELLES - Conservatoire de Grenoble
– Convention de partenariat entre la Régie pour la Programmation Artistique et Culturelle (RÉPAC) La Rampe et La Ponatière et la ville de Grenoble.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver les termes de la convention relative à l'accueil dans les locaux de La Rampe de deux spectacles de danse préparés par les classes de danse du Conservatoire, établissement d'enseignement de la ville de Grenoble, les 13 et 14 avril 2017 ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 39-(393) - AFFAIRES CULTURELLES - Conservatoire de Grenoble
– Convention de partenariat Agglo en continuo pour les années scolaires 2016-2017 à 2018-2019 – Convention de mise à disposition de locaux entre la ville de Grenoble et le groupe Emile Dubois / Compagnie Jean-Claude Gallotta - Convention de stage type pour les élèves du Conservatoire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver les termes de la convention agglo en continuo entre les ville de Grenoble, Fontaine, Gières, Meylan, La Tronche et l'école de musique intercommunale d'Uriage pour les années scolaires 2016-2017 à 2018-2019 (annexe 1) ;**
- **d'approuver les termes de la convention de mise à disposition d'un studio de danse entre la ville de Grenoble et le Groupe Emile Dubois – compagnie Jean-Claude Gallotta pour l'année 2016-2017 (annexe 2) ;**
- **d'approuver les termes de la convention de stage – type pour les élèves du conservatoire (annexe 3) ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer lesdites conventions.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 40-(395) - AFFAIRES SCOLAIRES - Renouvellement de la convention relative à l'accueil d'une classe externalisée d'hôpital de jour à l'école élémentaire Paul Painlevé de Grenoble.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver les termes de la convention annexée, relative au fonctionnement de la classe externalisée de l'école Paul Painlevé élémentaire, pour l'année scolaire 2016-2017 ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 41-(388) - MONTAGNE - Mise à disposition de locaux sis 14 Rue de la République (Maison du Tourisme) à l'association « Coordination Montagne ».

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer avec l'association « Coordination Montagne » la convention de mise à disposition de locaux, jointe en annexe.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 42-(415) - SPORT - Partenariat entre la ville de Grenoble et le collège Lucie Aubrac pour des actions socio-sportives au titre de l'année scolaire 2016-2017. Abrogation de la délibération n° 73 - (145) du 7 novembre 2016 et adoption de la nouvelle convention.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'abroger la délibération n° 73 - (145) du 7 novembre 2016 portant projet de convention de partenariat avec le collège Lucie Aubrac, au titre de l'année scolaire 2016-2017, en raison de sa non-conformité avec la version du projet adoptée par le Conseil d'administration du collège Lucie Aubrac ;

- d'approuver les nouvelles dispositions du projet de convention de partenariat adopté par le collège Lucie Aubrac pour la mise en place d'actions socio-sportives au titre de l'année scolaire 2016-2017 ;

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention jointe en annexe.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 43-(417) - SPORT - Avenants aux conventions d'occupation du domaine public communal avec l'association et la société sportive du club FC Grenoble Rugby pour la gestion des accès du stade Lesdiguières et autorisation de mise à disposition à des tiers.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les dispositions de l'avenant à la convention en vigueur joint en annexe entre la ville de Grenoble et l'association FC Grenoble Rugby pour la mise à disposition de locaux au stade Lesdiguières ; il permet à celle-ci, à compter du 1^{er} janvier 2017, de mettre à disposition deux salles de musculation situées dans l'enceinte du stade Lesdiguières auprès de tiers identifiés, à titre gratuit et onéreux moyennant une redevance annuelle de 700 € en contrepartie de l'avantage consenti ;

- d'adopter les termes de l'avenant à la convention d'occupation en vigueur joint en annexe entre la Ville et la SASP FC Grenoble Rugby pour l'occupation et l'utilisation du stade Lesdiguières ; il permet à celle-ci, à compter du 1^{er} janvier 2017, de gérer l'ensemble des accès du stade Lesdiguières en dehors des heures de présence des agents municipaux affectés sur le site ;

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les avenants correspondants.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 44-(367) - SPORT - Conventions pluriannuelles d'objectifs et de moyens et avenants entre la ville de Grenoble et les associations du secteur sportif pour l'exercice 2017.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les conventions pluriannuelles d'objectifs et de moyens avec les associations, ainsi que l'avenant financier avec l'association Sport dans la Ville, et l'avenant de reconduction avec l'Agence Pour l'Éducation par Le Sport, figurant dans le tableau récapitulatif (annexe 1) ;

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions pluriannuelles d'objectifs et de moyens ainsi que les avenants financiers et de reconduction respectivement avec l'association Sport dans la Ville et l'Agence Pour l'Éducation par Le Sport, annexés à la présente délibération ;

- de dire que le montant des subventions est intégré à la délibération générale "d'affectation de subventions sur crédits existants" de cette même séance du Conseil municipal.

Délibération : Adoptée

Pour : 44

Abstention(s) : 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès + 7 Les Républicains -UDI et Société Civile.

DELIBERATION N° 45-(411) - SPORT - Convention de partenariat entre la ville de Grenoble et l'association Grenoble Roller pour l'organisation des "randos roller".

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les dispositions de la convention de partenariat pluriannuelle avec l'association Grenoble Roller ;

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat pluriannuelle jointe en annexe ;

- de dire que le montant de la subvention de 3 600 € est intégré à la délibération générale d'affectation de subventions sur crédits existants de cette même séance du Conseil municipal.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 46-(390) - SPORT - Remise gracieuse de dette à l'association Unité Sportive du Village Olympique.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'exonérer exceptionnellement l'association Unité Sportive du Village Olympique (USVO) du paiement de la facture d'un montant de 1 163,71 € relative à la refacturation des fluides de l'année 2015 ;**
- de compenser le titre de recettes qui a été émis, pour un montant de 1 163,71€ par l'émission d'un mandat de paiement du même montant sur la nature comptable 673 « titre annulés sur exercice antérieur », cette écriture étant imputée au budget principal de la Ville au chapitre 67, charges exceptionnelles.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 47-(370) - CONSEIL MUNICIPAL - Attribution de personnels et de moyens auprès des groupes d'élus de la ville de Grenoble.

Intervention(s) : M. SABRI, M. CHAMUSSY, M. le Maire, M. BREUIL

Un amendement est déposé par le groupe Les Républicains-UDI et Société Civile, celui ci est repoussé.

Pour : 17 – Contre : 40 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes – Abstention(s) : 2 Ensemble à Gauche.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'attribuer annuellement aux groupes d'élus du conseil municipal des moyens en termes de locaux et de matériel de bureau, la prise en charge des frais de fonctionnement pour un montant annuel de 76 000 euros répartis selon une répartition proportionnelle au nombre d'élus de chaque groupe ;**
- de répartir l'enveloppe générale annuelle attribuée aux groupes d'élus du conseil municipal, calculée sur la base des 30 % du montant total des indemnités versées aux élus, et permettant le recrutement d'agents contractuels comme suit : une enveloppe forfaitaire annuelle de 25000 euros à répartir de façon égalitaire entre chaque groupe d'élus du conseil municipal ; et le versement du reste de l'enveloppe selon une répartition proportionnelle au nombre d'élus de chaque groupe.**

Délibération : Adoptée

Pour : 42

Contre : 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès + 7 Les Républicains -UDI et Société Civile + 2 Front National.

DELIBERATION N° 48-(431) - ADMINISTRATION GENERALE - Frais de mission des élu-e-s

Un amendement est déposé par Mme TAVEL, celui ci est adopté.

Pour : 42 – Ne prennent pas part au vote : 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès + 7 Les Républicains-UDI et Société Civile + 2 Front National.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de conférer le caractère de mandat spécial aux déplacements ci-après :

**Déjeuner avec M. Philippe NOURRY, Président Directeur Général de APRR/AREA
Autoroute**

- le 10 janvier 2017 à Paris – E. PIOLLE

Ouverture de l'année Essen Capitale Verte européenne

- les 21 et 22 janvier 2017 à Essen (Allemagne) – E. PIOLLE

Ouverture de l'année Essen Capitale Verte européenne

- les 21 et 22 janvier 2017 à Essen (Allemagne) – M. JACTAT

Ouverture de l'année Essen Capitale Verte européenne

- les 21 et 22 janvier 2017 à Essen (Allemagne) – V. FRISTOT

1ères Rencontres de la Participation citoyenne et actions des collectivités

- les 25 et 26 janvier 2017 à Bordeaux – P. CLOUAIRE

Colloque international du Gis Démocratie et Participation « Quelle citoyenneté à l'échelle métropolitaine ? »

- les 25-26 janvier 2017 à Paris/St Denis – P. CLOUAIRE

France Urbaine : commission culture « Culture et Métropole/grands espaces urbains »

- le 26 janvier 2017 à Marseille – C. BERNARD

Conférence Régionale Santé Environnement PRS3

- le 26 janvier 2017 à Lyon– M. JACTAT

Assemblée Générale fédération française des Clubs alpins et de la montagne

- le 29 janvier 2017 à Lyon – P. MERIAUX

Rendez-vous partenaires Biennale

- le 30 janvier 2017 à Paris – E. PIOLLE

Commission Education France-Urbaine
- le 31 janvier et 2 février 2017 à Paris – F. MALBET

Coopération décentralisée Grenoble-Constantine
- les 9 et 10 février 2017 à Constantine (Algérie) – E. PIOLLE

Coopération décentralisée Grenoble-Constantine
- les 9 et 10 février 2017 à Constantine (Algérie) – K. CAPDEPON

Coopération décentralisée Grenoble-Constantine
- les 9 et 10 février 2017 à Constantine (Algérie) – B. MACRET

Réunion mensuelle nationale du projet ODL (Open Data Locale)
- le 9 février 2017 à Paris – L. COMPARAT

« La commande publique, levier pour un développement durable »
- le 15 février 2017 à Lyon – A. S. OLMOS

Conseil d'Administration Agence France locale – Société territoriale
- le 30 mars 2017 à Paris – H. SABRI

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Ne prennent pas part au vote : 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès + 7 Les Républicains -UDI et Société Civile + 2 Front National.

DELIBERATION N° 49-(452) - ADMINISTRATION GENERALE - Prise en charge des frais de séjours et de déplacements des personnes, intervenants extérieurs invités par la ville de Grenoble pour l'année 2017.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de prendre en charge, sur présentation des justificatifs, les frais relatifs aux déplacements du monde culturel et des personnes extérieures dans le cadre des activités du Département ville émancipatrice, dans la limite d'une enveloppe budgétaire de 149 000 €;**
- de prendre en charge, sur présentation des justificatifs, l'ensemble des frais de déplacement des personnes extérieures pour les projets de la Direction Urbanisme et Aménagement, pour les intervenants Plateforme, dans la limite d'une enveloppe budgétaire de 2 500 €.**
- de prendre en charge, sur présentation des justificatifs, l'ensemble des frais de déplacement des intervenants invités à l'initiative de la Direction Générale des Services, dans la limite d'une enveloppe budgétaire de 8 000 €;**
- de faire en commission Ressources une présentation détaillée des prises en charges effectuées.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 50-(376) - PERSONNEL MUNICIPAL - Demandes de protection fonctionnelle

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

de mettre en œuvre la protection fonctionnelle sollicitée par les agents et de prendre en charge les frais de procédures et honoraires d'avocat dus par la collectivité pour les faits suivants :

- faits en date du 29/12/2016
- faits en date du 2/01/2017
- faits en date du 10/12/2016
- faits en date du 2/01/2017
- faits en date du 7/12/2016
- faits en date du 13/11/2016
- faits en date du 29/12/2016
- faits en date du 7/12/2016
- faits en date du 10/12/2016
- faits en date du 10/12/2016
- faits en date du 13/11/2016
- faits en date du 29/12/2016
- faits en date du 1/01/2017

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 51-(257) - PERSONNEL MUNICIPAL - Information sur une convention de mise à disposition d'un agent de la Ville de Grenoble auprès du Comité Social de la Ville de Grenoble.

- Le conseil municipal prend acte de la mise à disposition à titre onéreux de Madame Sihem AZOUZI auprès du Comité Social de la Ville de Grenoble à compter du 1^{er} février 2017, pour une durée d'un an.

DELIBERATION N° 52-(405) - PERSONNEL MUNICIPAL - Accord pour une convention commune Grenoble Alpes METROPOLE - CCAS - Ville de Grenoble et le Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées de la Fonction Publique

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'accepter que Grenoble -Alpes Métropole soit l'interlocuteur privilégié du FIPHFP, qu'elle coordonne l'organisation et réceptionne l'ensemble des fonds pour reverser les montants prédéfinis au CCAS et à la ville de Grenoble.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 53-(256) - PERSONNEL MUNICIPAL - Transformations de postes et précisions sur certains emplois

Intervention(s) : M. FILIPPI, Mme JACTAT, M. BRON, M. le Maire

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser les transformations de postes figurant dans le tableau annexé à la délibération, présentées au Comité Technique du 24/01/2017 ;
- d'ouvrir deux postes d'ingénieur au recrutement d'agents contractuels en application de l'article 3-3-2° de la loi du 26 janvier 1984.

Délibération : Adoptée

Pour : 50

Contre : 7 Les Républicains -UDI et Société Civile.

Ne prennent pas part au vote : 2 Front National.

Vote séparé sur la transformation de poste de médecin :

Pour : 42 - Contre : 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès + 7 Les Républicains

-UDI et Société Civile - Ne prennent pas part au vote : 2 Front National

DELIBERATION N° 54-(399) - PERSONNEL MUNICIPAL - Recrutement d'un doctorant par convention industrielle de formation par la recherche pour la mission " Ville amie des Aînés "

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser l'accueil d'un doctorant sur une durée de 3 ans ;
- d'autoriser le Maire à signer tous les actes afférents à la gestion de ce dossier (conventions et contrats) ;

Délibération : Adoptée

Pour : 52

Contre : 7 Les Républicains -UDI et Société Civile.

DELIBERATION N° 55-(534) - DOMAINE PUBLIC - Palais des Sports Pierre Mendès France : complément à la grille tarifaire

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de compléter la délibération n° 23-E031 du 20 juillet 2015, la délibération n° 54-E028 du 19 octobre 2015 et la délibération n°10-E016 du 29 février 2016 en ajoutant :

- au tarif de location intitulé " Réunion sportive amateur sans billetterie " un tarif de location à la semaine avec comme redevance principale un tarif de 1 666,66 €HT par semaine d'occupation au-delà de 15 jours d'occupation consécutifs.

Délibération : Adoptée

Pour : 42

Contre : 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès + 7 Les Républicains -UDI et Société Civile.

Abstention(s) : 2 Front National.

DELIBERATION N° 56-(416) - DOMAINE PUBLIC - Palais des Sports Pierre Mendès France : convention d'occupation du domaine public avec l'Entente Sud Isère Piste. Convention d'occupation du domaine public avec Chi-Fou-Mi Productions / Les Productions du Trésor.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser la mise à disposition du Palais des sports Pierre Mendès France au profit de l'Entente Sud Isère Piste pour la période du 8 février 2017 au 18 mars 2017, à l'exception du 10 février et du 2 au 7 mars 2017.

- d'autoriser la mise à disposition du Palais des sports Pierre Mendès France au profit de Chi-Fou-Mi Productions / Les Productions du Trésor pour la période du 2 au 7 mars 2017.

- d'autoriser le maire ou son représentant à signer les conventions d'occupation du domaine public afférentes à ces accueils.

Délibération : Adoptée

Pour : 42

Abstention(s) : 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès + 7 Les Républicains -UDI et Société Civile + 2 Front National.

DELIBERATION N° 57-(359) - FINANCES - Convention de mise en commun de l'outil informatique mutualisé d'expertise et d'analyse de la fiscalité des ménages et des professionnels (observatoire fiscal)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- D'approuver la convention annexée de mise à disposition d'un outil informatique d'expertise et d'analyse de la fiscalité des ménages et des professionnels,

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention avec Grenoble-Alpes Métropole, à verser à Grenoble- Alpes Métropole la somme de 4715 euros pour l'année 2017.

Délibération : Adoptée

Pour : 57

Abstention(s) : 2 Front National.

DELIBERATION N° 58-(439) - FINANCES - Remise gracieuse de dette pour la Course de la Résistance

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'accorder la gratuité des matériels mis à disposition du Département de l'Isère.**
- **d'annuler le titre de recette de 5 010.44 € relatif au prêt des matériels.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 59-(414) - FINANCES - Convention d'encaissement entre la ville de Grenoble et Grenoble-Alpes Métropole portant sur les droits de place et les locations des kiosques, ainsi que sur les droits de place des marchands ambulants

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **De résilier la convention d'encaissement conclue en 2015 avec Grenoble-Alpes Métropole ;**
- **D'autoriser le maire à signer la nouvelle convention d'encaissement entre la ville de Grenoble et Grenoble-Alpes Métropole, telle que présentée en annexe ;**
- **De reverser à Grenoble-Alpes Métropole le montant encaissé des locations des 2 kiosques perçu sur l'année 2016 et s'élevant à 24 441,41 euros.**

Délibération : Adoptée

Pour : 50

Abstention(s) : 7 Les Républicains -UDI et Société Civile + 2 Front National.

DELIBERATION N° 60-(104) - FINANCES - Budget principal : Affectations de subventions sur crédits existants

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver l'attribution de subventions dont les montants, bénéficiaires et imputations budgétaires figurent ci-dessous.**

Exercice : 2017

BUDGET : VILLE DE GRENOBLE

Article : **6574** (chapitre 65)**Commission Ville émancipatrice**

AD2S - ASS POUR DEVELOPPEMENT SPORTS DE SABLE	18 000,00
AMICALE LAIQUE DE GRENOBLE USEP	2 700,00
ASIEG - ASS SPORTIVE ITALO EUROPEENNE DE GRENOBLE	2 500,00
BOXING CLUB MULTISPORTS VILLENEUVE GRENOBLE	20 967,00
COMITE DES FETES BOULISTES DE GRENOBLE (CFBG)	10 000,00
FAIS NOUS RÊVER, AGENCE POUR L'EDUCATION PAR LE SPORT (APELS)	30 000,00
GRENOBLE ISERE METROPOLE PATINAGE (GIMP)	90 850,00
GRENOBLE ROLLER	3 600,00
GRENOBLE TENNIS	110 000,00
HOCKEY CLUB GRENOBLE (GAZON)	1 800,00
OFFICE MUNICIPAL DES SPORTS ASSOCIATION - OMS	70 500,00
SKATEPARK DE GRENOBLE (ASSOCIATION)	10 000,00
SPORT DANS LA VILLE	15 000,00
YETI'S GRENOBLE ROLLER HOCKEY	12 500,00
ARMENIE ECHANGE ET PROMOTION	24 000,00
UNE PLUME DES JAMBES	1 500,00

Commission Ville solidaire et citoyenne

ALPESOLIDAIRES	47 600,00
ASS BARATHYM	15 000,00
EPISOL	30 000,00
ADA - ACCUEIL DEMANDEURS D'ASILE	8 000,00

ODTI (OBSERVATOIRE SUR DISCRIMINATIONS ET TERRITOIRES I ...) 118 000,00

TOTAL ARTICLE 642 517,00

TOTAL BUDGET 642 517,00

Délibération : Adoptée

Pour : 42

Abstention(s) : 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès + 7 Les Républicains -UDI et Société Civile + 2 Front National.

L'élu cité ci-après n'a pas participé au vote prévoyant l'attribution d'une subvention à l'association dans laquelle il a la qualité d'administrateur : M. COUTAZ

DELIBERATION N° 61-(422) - INTERCOMMUNALITE - METROPOLE - Loi MAPTAM - Transfert de propriété de biens immobiliers de la ville de Grenoble à Grenoble-Alpes Métropole au titre de la compétence "eau potable" - Autorisation donnée au Maire de signer l'acte de transfert de propriété.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de transférer à Grenoble-Alpes Métropole la propriété des biens immobiliers, au titre de la compétence « eau potable », situés sur les communes de Varcis Allières et Risset et Bresson et listés dans le tableau joint en annexe,**
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette prise de compétence et notamment l'acte de transfert de propriété à titre gratuit.**

Délibération : Adoptée

Pour : 50

Abstention(s) : 7 Les Républicains -UDI et Société Civile + 2 Front National.

DELIBERATION N° 62-(423) - INTERCOMMUNALITE - METROPOLE - Loi MAPTAM - Transfert de propriété de biens immobiliers de la ville de Grenoble à Grenoble-Alpes Métropole au titre de la compétence "enseignement supérieur" - Autorisation donnée au Maire de signer l'acte de transfert de propriété.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de transférer à Grenoble-Alpes Métropole la propriété des biens immobiliers occupés par l'ESAD Grenoble Valence et listés dans le tableau joint en annexe,

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette prise de compétence et notamment l'acte de transfert de propriété à titre gratuit ainsi que la convention de mise à disposition du bâtiment situé 3 rue Federico Lorca.

Délibération : Adoptée

Pour : 50

Abstention(s) : 7 Les Républicains -UDI et Société Civile + 2 Front National.

DELIBERATION N° 63-(246) - ETABLISSEMENTS PUBLICS - Régie du Téléphérique Grenoble-Bastille - Transfert d'actifs et de passifs.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- la réintégration des dotations initiales en terrains bâtis, d'un montant de 841 385,80 € affectées à l'Office de Tourisme, comme indiqué dans les annexes 2 et 4 jointes à la délibération;

- la mise en dotation, en terrains bâtis, à la Régie du Téléphérique la totalité du site sommital de la Bastille, pour un montant de 699 991,71 € comme indiqué dans les annexes 2 et 4 jointes à la délibération ;

- l'ensemble des transferts d'actifs et de passifs indiqués dans l'annexe 4 jointe à la délibération ;

- la réalisation de l'ensemble des écritures de transfert par des opérations d'ordre non budgétaires.

Délibération : Adoptée

Pour : 50

Abstention(s) : 7 Les Républicains -UDI et Société Civile + 2 Front National.

DELIBERATION N° 64-(459) - SOCIETES D'ECONOMIE MIXTE LOCALES - Minatec Entreprises - Autorisation aux représentants de la ville de Grenoble au conseil d'administration de la SEM Minatec Entreprises à participer au vote de la prise de participation au capital de la SAS Développement 38

Retirée en séance

DELIBERATION N° 65-(471) - CONTROLE DE GESTION - Présentation des comptes 2015 du groupe Agence France Locale

- Le conseil municipal prend acte des comptes 2015 de l'Agence France Locale – Société Territoriale, de sa filiale, l'Agence France Locale, ainsi que des comptes consolidés des deux sociétés

**DELIBERATION N° 66-(375) - SOCIETES D'ECONOMIE MIXTE LOCALES -
Approbation du principe de fusion-absorption de la SAIEM de la Tronche par la SAIEM Grenoble Habitat**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- D'approuver le principe de la fusion-absorption de la SAIEM de La Tronche par la SAIEM Grenoble Habitat ;**
- D'autoriser ses représentants au Conseil d'Administration de la SAIEM Grenoble Habitat, Mmes Maryvonne Boileau, Suzanne Dathé, Salima Djidel, Nathalie Béranger, et MM Vincent Fristot et Sadok Bouzaiene, lors des votes indiqués dans le planning prévisionnel ci-dessus, à prendre position, en faveur de la fusion-absorption de la SAIEM de La Tronche par la SAIEM Grenoble Habitat.**
- De prendre note du planning prévisionnel de la réalisation de ladite fusion-absorption.**

Délibération : Adoptée

Pour : 49

Abstention(s) : 7 Les Républicains -UDI et Société Civile + 2 Front National.

Ne prend pas part au vote : 1 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes (Mme BOILEAU).

DELIBERATION N° 67-(520) - DESIGNATIONS - Désignation de représentants de la Ville de Grenoble auprès de divers organismes : SPL ALPEXPO ; MISSION LOCALE DE GRENOBLE, ADIJ « Association Départementale d'Information et d'Initiative Jeunesse » ; BOURSE DU TRAVAIL ; CLARG « Comité de liaison des Associations de Retraités Grenoblois » ; COLLEGE FANTIN LATOUR ; LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE LES EAUX CLAIRES ; LYCEE POLYVALENT VAUCANSON ; JEAN JAURES ELEMENTAIRE ; JEAN JAURES MATERNELLE ; ASSOCIATION « Pour la Promotion de l'Enseignement au pied du lit des Enfants & Adolescents Hospitalisés » ; IAE « Institut d'Administration des Entreprises » (UGA) - Modifications

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **SPL ALPEXPO**

De désigner Mme Catherine RAKOSE en qualité de membre titulaire de la ville de Grenoble au sein du conseil d'administration de l'Alpexpo.

De dire que sont désignés membres titulaires au sein du conseil d'administration de la SPL ALPEXPO :

- M. Claus HABFAST
- Mme Maud TAVEL
- M. Hakim SABRI
- Mme Martine JULLIAN
- M. Pierre MERIAUX
- Mme Catherine RAKOSE
- M. Pascal CLOUAIRE
- Mme Laëtitia LEMOINE
- M. Jérôme SAFAR
- M. Matthieu CHAMUSSY

- **MISSION LOCALE DE GRENOBLE**

De désigner Mme Mondane JACTAT en qualité de membre titulaire de la ville de Grenoble au sein du conseil d'administration de la Mission locale de Grenoble.

De dire que sont désignés membres titulaires au sein du conseil d'administration

- Mme Maryvonne BOILEAU
- Mme Corinne BERNARD
- M. Pascal CLOUAIRE
- Mme Mondane JACTAT
- M. Paul BRON
- M. Vincent BARBIER

- **ADIJ « Association Départementale d'Information et d'Initiative Jeunesse »**

De désigner M. Pierre MERIAUX en qualité de membre titulaire de la ville de Grenoble au sein du conseil d'administration de l'ADIJ.

- **BOURSE DU TRAVAIL**

De désigner Mme Marie-Madeleine BOUILLON en qualité de membre titulaire de la ville de Grenoble au sein du conseil de gestion de la Bourse du travail.

- **CLARG « Comité de Liaison des Associations de Retraités Grenoblois »**

De désigner M. Claude COUTAZ en qualité de membre suppléant de la ville de Grenoble au sein de l'assemblée générale et du conseil d'administration du CLARG.

- **LYCEE FANTIN LATOUR**

De désigner M. Bernard MACRET en qualité de membre suppléant de la ville de Grenoble au sein du conseil d'administration du lycée Fantin Latour.

- **LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE LES EAUX CLAIRES**

De désigner Mme Laëtitia LEMOINE en qualité de membre titulaire de la ville de Grenoble au sein du conseil d'administration du lycée général et technologique les Eaux Claires.

- **LYCEE POLYVALENT VAUCANSON**

De désigner Mme Marie-Madeleine BOUILLON en qualité de membre suppléant de la ville de Grenoble au sein du conseil d'administration du lycée polyvalent Vaucanson.

- **ECOLE ELEMENTAIRE JEAN JAURES**

De désigner Mme Laurence COMPARAT en qualité de membre titulaire de la ville de Grenoble au sein du conseil d'école élémentaire Jean Jaurès.

- **ECOLE MATERNELLE JEAN JAURES**

De désigner Mme Laurence COMPARAT en qualité de membre titulaire de la ville de Grenoble au sein du conseil d'école maternelle Jean Jaurès.

- **ASSOCIATION « Pour la promotion de l'enseignement au pied du lit des enfants & adolescents hospitalisés »**

De désigner M. Fabien MALBET en qualité de membre titulaire de la ville de Grenoble au sein du conseil d'administration de l'association « Pour la promotion de l'enseignement au pied du lit des enfants & adolescents hospitalisés ».

- **IAE « Institut d'Administration des Entreprises » - (UGA)**
De désigner M. Alan CONFESSON en qualité de membre suppléant de la ville de Grenoble au sein du conseil d'administration de l'IAE.

Délibération : Adoptée

Pour : 40

Abstention(s) : 2 Ensemble à Gauche.

Ne prennent pas part au vote : 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès + 7 Les Républicains -UDI et Société Civile + 2 Front National.

DELIBERATION N° 68-(668) - DESIGNATIONS - Modification des désignations des représentants dans les commissions municipales permanentes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver la modification des représentants aux commissions municipales permanentes « Ville Solidaire et Citoyenne, Ville durable et Métropolitaine ».

Les commissions se composent désormais comme suit :

Commission « Ressources » :

M. HABFAST

M. BOUZAIENE

Mme CAPDEPON

Mme COMPARAT

M. FRISTOT

Mme GARNIER

Mme GIROD de L'AIN

M. MACRET

M. MARGUET

Mme MARTIN

M. MERIAUX

M. MONGABURU

M. MALBET

Mme OLMOS

M. SABRI

Mme TAVEL

Mme SALAT

M. SAFAR

Mme BOUKAALA

M. CHAMUSSY

M. CAZENAVE

M. FILIPPI

Mme RICHARD –FINOT

M. TUSCHER

M. BREUIL

Commission « Ville durable » :

M.CLOUAIRE
Mme BOILEAU
Mme BOUILLON
Mme DATHE
M. DE CEGLIE
M. FRISTOT
Mme GARNIER
Mme DJIDEL
Mme JULLIAN
Mme JACTAT
Mme LHEUREUX
M. MARGUET
M. MERIAUX

M. SOLDEVILLE
Mme TAVEL
M. WIART
Mme YASSIA
Mme JORDANOV
Mme SALAT
Mme AGOBIAN
Mme CADOUX
Mme PELLAT-FINET
Mme BERANGER
M. TUSCHER
M. BREUIL

**Commission « Ville solidaire et
citoyenne » :**

M. BACK
Mme BOILEAU
Mme CAPDEPON
M. CARROZ
M. CHASTAGNER
M. CLOUAIRE
M. CONFESSON
M. COUTAZ
Mme DATHE
M. DE CEGLIE
M. DENOYELLE
Mme GARNIER
Mme GIROD de L'AIN

Mme JACTAT
Mme LEMOINE
Mme RAKOSE
Mme YASSIA
M. NOBLECOURT
M. BRON
Mme BOUKAALA
M. FILIPPI
Mme BERANGER
M. BARBIER
Mme RICHARD -FINOT
M. BREUIL

Commission « Métropolitaine » :

M. CLOUAIRE
Mme COMPARAT
M. CONFESSON
Mme DATHE
M. FRISTOT
Mme BERNARD
M. HABFAST
Mme JACTAT
Mme KIRKYACHARIAN
Mme LHEUREUX
Mme MARTIN
M. MONGABURU
Mme OLMOS

Mme RAKOSE
M. SABRI
Mme TAVEL
M. WIART
M. BURBA
Mme JORDANOV
Mme SALAT
M. CHAMUSSY
Mme PELLAT FINET
M. FILIPPI
M. TUSCHER
M. BREUIL

Commission « Ville émancipatrice » :

Mme BERNARD
M. BERTRAND
Mme BOILEAU
Mme BOUILLON
M. BOUZAIENE
M. CARROZ
M. CHASTAGNER
M. COUTAZ
Mme DJIDEL
Mme JULLIAN
Mme LEMOINE
Mme LHEUREUX
M. MACRET

M. MALBET
Mme MARTIN
M. MERIAUX
M. SOLDEVILLE
M. TUSCHER
Mme BOUKAALA
M. BRON
Mme AGOBIAN
M. BARBIER
Mme CADOUX
M. CAZENAVE
M. BREUIL

Délibération : Adoptée à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 00H20.

ANNEXE(S)

CONSEIL MUNICIPAL DU 06 FÉVRIER 2017
 RENDU ACTE - MARCHÉS PUBLICS ET ACCORDS-CADRES **Annexe à la délibération N° 1-454**

Code marché	Numéro marché	Intitulé	Préfecture	Type de marché	Objet (détails)	Attribution	Code postal	Ville	Prix unitaire (€ HT)	Montant maximum (€ HT)	Approuvé par le conseil municipal	Type de prix	Date	Présidente	Département de la commune	Ville	Yv. 2016	Date de mise en œuvre	Approuvé par le conseil municipal	Code	Montant maximum (€ HT)	
06.02.17	16A17140	Travaux Bâtiements	Procédure adaptée à 8 900 000 € < € 209 000 €	Travaux	Le présent marché concerne les travaux de changement de régime nature du Pêche des Sports	EPSCO SARL	31113	VELUREY VOIROZE	98 885,00			Prix global et forfaitaire	12 mois	Sans objet				28/11/2016			Sans objet	
06.02.17	16A17246	Energie	Procédure formalisée > 209 000 € < € 11,7	FCS	cf. Intitulé du marché	GEG SOURCES D'ENERGIES	30042	GRENOBLE CEDEX 2	900 000,00			Prix unitaires avec maximum	12 mois	Présolution alternative : obligatoire : 100% d'électricité verte certifiée par des garanties d'origine				16/11/2016			Sans objet	
06.02.17	16A17217	Energie	Procédure formalisée > 209 000 € < € 11,7	FCS	cf. Intitulé du marché	GEG SOURCES D'ENERGIES	30042	GRENOBLE CEDEX 2	2 700 000,00			Prix unitaires avec maximum	12 mois	Présolution alternative : obligatoire : 100% d'électricité verte certifiée par des garanties d'origine				16/11/2016			Sans objet	
06.02.17	16A17246	Energie	Procédure formalisée > 209 000 € < € 11,7	FCS	cf. Intitulé du marché	GEG SOURCES D'ENERGIES	30042	GRENOBLE CEDEX 2	410 000,00			Prix unitaires avec maximum	12 mois	Présolution alternative : obligatoire : 100% d'électricité verte certifiée par des garanties d'origine				16/11/2016			Sans objet	
06.02.17	16A17318	Evénementiel	Marché Négoce	FCS	Fourniture de chaises pour le marché de Noël	CHALETPO	31000	SAINTE SAUVEUR		124 000,00		Prix unitaires avec maximum et forfaitaire	20/10/2016	Sans objet				16/11/2016			Sans objet	
06.02.17	16A17182	Travaux Bâtiements	Procédure adaptée > 8 900 000 € < € 11,7	Travaux	Hôtel de Ville de Grenoble Travaux d'amélioration de l'habitat de la terrasse du niveau 1 Lot 01 : Escalier N°4 végétalisable	ETRA	380140	RIVES	375 224,50			Prix global et forfaitaire	7 mois	PS 1 : 1432,00 PA1 : 37 002,00				08/11/2016			Sans objet	
06.02.17	16A17183	Travaux Bâtiements	Procédure adaptée > 8 900 000 € < € 11,7	Travaux	Hôtel de Ville de Grenoble Travaux d'amélioration de l'habitat de la terrasse du niveau 1 Lot 02 : Escalier des porches	SAS L'Ernestin Adopté	38100	GRENOBLE	22 744,00			Prix global et forfaitaire	7 mois	Sans objet				28/11/2016			Sans objet	
06.02.17	16A17185	3A	Procédure adaptée > 8 900 000 € < € 209 000 €	FCS	cf. Intitulé du marché	EMBLINC	38000	BOURGOIN-JAILLEU		54 000 € maximum annuel		Prix unitaires avec maximum	1 an (Reconductible 1 an)	Sans objet				08/11/2016			Sans objet	
06.02.17	16A17180	3A	Procédure adaptée > 8 900 000 € < € 209 000 €	FCS	cf. Intitulé du marché	EMBLINC	38000	BOURGOIN-JAILLEU		20 000 € maximum annuel		Prix unitaires avec maximum	1 an (Reconductible 1 an)	Sans objet				08/11/2016			Sans objet	
06.02.17	16A17187	3A	Procédure adaptée > 8 900 000 € < € 209 000 €	FCS	cf. Intitulé du marché	PAREDES CSE	89715	GENAS CEDEX		22 000 € maximum annuel		Prix unitaires avec maximum	1 an (Reconductible 1 an)	Sans objet				08/11/2016	Escobal		Sans objet	

CONSEIL MUNICIPAL DU 06 FEVRIER 2017
RENDU ACTE - AVENANTS

Ordre du jour	Numero	Service prestataire	Statut de l'investissement	Intrus de marché initial	Objet de l'opération initiale	Requis de l'objet de l'investissement	Attributions	Montant des dépenses initiales en € HT	Modification du montant du marché initial en € HT	Autres modifications du marché initial	Date de signature de l'avenant par la Ville
06.02.17	15A213	Travaux Bâtiments	1	Le Patio : Amélioration de la Toiture Terrasse	Le marché concerne les travaux d'éclairage et d'installation des luminaires de l'équipement : La Patio situé au 87 Galerie de l'Atelier - 38100 grenoble	Suite aux incivilités survenues sur le chantier, celui-ci est arrêté depuis le 15 septembre 2016. Afin de reprendre et terminer les travaux dans de meilleures conditions de sécurité, il convient de réaliser un palanage de protection sur la longueur de façade impactée pour chacune des phases de la réfection (montage, pose, dépose et location)	ETRA 38140 RIVES	386 627,00	+ 33 000	Sans objet	22/11/2016
06.02.17	15A313	Travaux Bâtiments	1	Maison du tourisme - Aménagement du hall et mise en conformité - Lot B Electricité	cf. intitulé du marché	Mise en place d'un téléphone au droit de l'accès du personnel ainsi que la prise en compte de l'option « surdimensionnement de la production de froid » pour les rafraichissements des niveaux 2 et 3 du bâtiment.	SPIE SUD-EST 38130 ECHIROLLES	165 682,00	+ 11 958,56	Sans objet	03/11/2016
06.02.17	11A272	Multiservice d'ouvrage	4	Renouvellement urbain de la Villeneuve : Construction d'un nouveau centre sportif	cf. intitulé du marché	Par effet de la transmission universelle de patrimoine décidée le 1er août 2016 par des instances compétentes de KEO FLUIDES et de INE, l'ensemble des droits obligations de INE ont été transférés à KEO FLUIDES. En conséquence la société INE est remplacée dans ses droits et obligations afférents au marché 11A272 par la société KEO FLUIDES	CHABANNE ET PARTENAIRES 69009 LYON	569 251,00	Sans objet	Avenant n°1 : + 25 269,00 Avenant n°2 : 59 315,50 Avenant n°3 : sans incidence financière : consolidation estimation financière dans les travaux	19/12/2016
06.02.17	16T307	Travaux Bâtiments	1	Maison du tourisme - Aménagement du hall et mise en conformité - Lot 2 Maçonnerie	cf. intitulé du marché	Prise en compte de prestations initialement prévues mais non réalisées et de prestations supplémentaires indispensables demandées par le maître d'œuvre.	ETRA 38140 RIVES	41 000,00	- 61,00	Sans objet	12/12/2016
06.02.17	14P038	Multiservice d'ouvrage	3	Opération basille - mise en sécurité et réhabilitation des fortifications	cf. intitulé du marché	Répartition de l'exécution des travaux en phases d'une durée totale de 4 ans	Groupement DE VALUANY / SORAITEC 38510 MORESTEL	49 960,00	Sans objet	Sans objet	14/12/2016
06.02.17	18AF188	3A	1	Vaisselle et accessoires à usage unique pour les besoins des services de la Ville de Grenoble	Ce marché a pour objet de répondre aux demandes des services Restauration et Moyens Techniques, Protocoles et autres services pour leur besoin en accessoires type serviette, gobelets, etc	Le présent avenant porte sur la rectification d'une erreur matérielle de réimpression du prix d'un produit (Torchon BICSTRONG Blanc) dans le bordereau de prix unitaire	COMODIS 26100 CHATEAUNEUF SUR ISERE	8000 maximum annuel	Sans objet	Sans objet	03/01/2017

N°	NATURE	FOURNISSEURS OU BENEFCIAIRES	OBJET	MONTANT
----	--------	------------------------------	-------	---------

II - DÉCISIONS EN MATIÈRE D' ACTIONS EN JUSTICE :

16-2118	Arrêté (28/11/2016)	Me COUTARD	La Ville est autorisée à intervenir devant la cour de cassation dans le cadre du contentieux l'opposant à la société Foncière du Dauphiné.	
16-2135	Arrêté (28/11/2016)	SCP LYON-CAEN FABIANI THIRIEZ	La Ville est autorisée à ester en justice dans le cadre de la requête enregistrée par le conseil d'Etat le 11/05/2016 déposée par le syndicat de la copropriété Le Verderet et Mme LAZZAROTTO à l'encontre du jugement du tribunal administratif de Grenoble du 10/03/2016.	
16-2149	Arrêté (28/11/2016)	CDMF Avocats	La Ville est autorisée à ester en justice dans le cadre de la requête déposée devant le Tribunal administratif de Grenoble par M. et Mme MANAS le 3/06/2016 tendant à l'annulation de la délivrance du permis de construire du 1/12/2015 sur un terrain sis 15 et 15 bis rue Farconnet à Grenoble, à la SAFILAF.	
16-2150	Arrêté (28/11/2016)	CDMF Avocats	La Ville est autorisée à ester en justice dans le cadre de la requête déposée devant le Tribunal administratif de Grenoble par M. et Mme ROJOT le 3/06/2016 tendant à l'annulation de la délivrance du permis de construire du 1/12/2015 sur un terrain sis 15 et 15 bis rue Farconnet à Grenoble, à la SAFILAF.	
16-2151	Arrêté (28/11/2016)	CDMF Avocats	La Ville est autorisée à ester en justice dans le cadre de la requête déposée devant le Tribunal administratif de Grenoble par l'association Vivre en Ville le 3/06/2016 tendant à l'annulation de la délivrance du permis de construire du 1/12/2015 sur un terrain sis 15 et 15 bis rue Farconnet à Grenoble, à la SAFILAF.	

16-2152	Arrêté (28/11/2016)	CDMF Avocats	La Ville est autorisée à ester en justice dans le cadre de la requête déposée devant le Tribunal administratif de Grenoble par l'association Vivre à Grenoble, MM. PEYBERNES et HELMER tendant à l'annulation de la délivrance du permis de construire n° PC 38 185 15 U1044 du 21/01/2016 sur un terrain sis à Grenoble, 20 rue Marx Dormoy à EIFFAGE IMMOBILIER CENTRE EST.
16-2153	Arrêté (28/11/2016)	CDMF Avocats	La Ville est autorisée à ester en justice dans le cadre de la requête déposée devant le Tribunal administratif de Grenoble par l'association Vivre à Grenoble, MM. PEYBERNES et HELMER tendant à l'annulation de la délivrance du permis de construire n° PC 38 185 15 U1045 du 21/01/2016 sur un terrain sis à Grenoble, 20 rue Marx Dormoy à EIFFAGE IMMOBILIER CENTRE EST.
16-2271	Arrêté (07/12/2016)	CDMF Avocats	La Ville est autorisée à ester en justice dans le cadre de la requête déposée devant le tribunal administratif de Grenoble par M. RENAULT tendant à l'annulation de la délivrance du permis de construire du 4/08/2015 sur un terrain sis 9 rue Ampère, 64 rue Marx Dormoy à Grenoble.
16-2273	Arrêté (07/12/2016)	CDMF Avocats	La Ville est autorisée à ester en justice dans le cadre de la requête déposée devant le tribunal administratif de Grenoble par l'association Vivre à Grenoble et autres, tendant à l'annulation de la délivrance du permis de construire du 4/08/2015 sur un terrain sis 9 rue Ampère, 64 rue Marx Dormoy à Grenoble.
16-2307	Arrêté (16/12/2016)	Me STEINMETZ	La Ville est autorisée à ester en justice dans le cadre de la requête formée par M. BELDJENNA devant le Tribunal administratif de Grenoble en annulation de la décision d'octroi de la protection fonctionnelle en date du 12/05/2016.
16-2318	Arrêté (20/12/2016)	Me MOLLION	La Ville est autorisée à ester en justice dans le cadre des requêtes déposées par MM. ROSSI et SIMON devant le tribunal administratif de Grenoble en annulation des décisions de licenciement en date du 21/07/2016.

III - DÉCISIONS EN MATIÈRE DE DON :

16-2119	Arrêté (23/11/2016)		Le don de M. MAUCHAND composé d'une huile sur toile « les trois pics de Belledonne » est accepté.	
16-2209	Arrêté (28/11/2016)		Le don de M. LAGRANGE composé d'un insigne de chevalier dans l'ordre national de la légion d'honneur est accepté.	

IV - DÉCISIONS EN MATIÈRE DE CONTRATS, CONVENTIONS, BAUX :

	Convention (10/11/2016)	Association française de culture hors sol 17 rue du retrait 75020 Paris	La Ville met à disposition du preneur un espace de 20 m ² dans une serre du centre horticole située à Saint Martin d'Hères. Durée : 2 mois, du 1/05/2016 au 30/06/2016.	Loyer mensuel : 1 500 € CC
	Avenant n°6 au bail commercial du 30/06/1994 (16/11/2016)	SNC YAZ PRESSE 101 galerie de l'Arlequin 38100 Grenoble	Le montant du loyer annuel HT et hors charges est maintenu à 1 200 € pour la période du 1/01/2016 au 31/12/2018.	
	Convention de mise à disposition précaire (29/11/2016)	Grenoble Alpes Métropole 3 rue Malakoff 38000 Grenoble	La Ville met à disposition du preneur pour les besoins de l'office du tourisme métropolitain deux locaux d'une superficie totale de 91 m ² . Durée : du 11/07/2016 au 31/01/2017.	Loyer trimestriel : 227,50 € CC
	Convention de mise à disposition précaire (03/11/2016)	INCIDENCE Sarl 14 rue Jacquard 38100 Grenoble	La convention du 18/06/2013 est résiliée avec effet au 31/12/2016.	
	Convention de mise à disposition (20/12/2016)	Syndicat des copropriétaires du bâtiment AS2 S2 60 place des Géants 38100 Grenoble	Les 2 locaux collectifs de la copropriété situées au niveau 3 et 5, d'une superficie de 45 m ² chacun sont remis en gestion gratuite à la Ville de Grenoble. Les charges seront à la charge de la Ville.	

V - DÉCISIONS EN MATIÈRE DE CONCESSION DE CIMETIÈRE :

16-1998	Arrêté (25/10/2016)	M. ZOGHAIB Georges	Cimetière Grand Sablon - Titre n°404 - Nouvelle concession du 13/10/2016 au 12/10/2066.	Redevance : 1 134 €
16-2075	Arrêté (21/10/2016)	M. ET Mme DESHAIRS Jacques et Colette	Cimetière Saint Roch - Titre n°421 - Renouvellement de deux concessions du 28/06/2014 au 27/06/2044.	Redevance : 1 314 €
16-2076	Arrêté (21/10/2016)	M. et Mme SIBEUD Daniel et Anne-Manie	Cimetière Saint Roch - Titre n°422 - Renouvellement de concession du 27/08/2016 au 26/08/2031.	Redevance : 294 €
16-2077	Arrêté (24/10/2016)	M. LABORIE Pierre	Cimetière Saint Roch - Titre n°423 - Renouvellement de concession du 22/04/2012 au 21/04/2042.	Redevance : 657 €
16-2078	Arrêté (24/10/2016)	M. KEOROGHLIAN Raffi	Cimetière Grand Sablon - Titre n°424 - Nouvelle concession du 24/10/2016 au 23/10/2031.	Redevance : 294 €
16-2079	Arrêté (25/10/2016)	Mme PELLOUX GERVAIS Jeanine	Cimetière Grand Sablon - Titre n°425 - Renouvellement de concession du 29/08/2016 au 28/08/2031.	Redevance : 294 €
16-2080	Arrêté (26/10/2016)	M. STRIPPOLI Christian	Cimetière Saint Roch - Titre n°428 - Renouvellement de concession du 16/02/2016 au 15/02/2031.	Redevance : 294 €
16-2081	Arrêté (26/10/2016)	M. CIRANNI Salvatore	Cimetière Saint Roch - Titre n°429 - Renouvellement de concession du 19/07/2016 au 18/07/2031.	Redevance : 294 €
16-2082	Arrêté (24/10/2016)	M. et Mme GAYET Marc et Martine	Cimetière Grand Sablon - Titre n°426 - Renouvellement de concession du 30/12/2015 au 29/12/2030.	Redevance : 294 €
16-2165	Arrêté (20/10/2016)	Mme NGUYEN Thi Kim Hong	Cimetière Grand Sablon - Titre n°399 - Nouvelle concession du 12/10/2016 au 11/10/2031.	Redevance : 294 €
16-2166	Arrêté (17/10/2016)	Mme GINIER-GILLET Solange	Cimetière Saint Roch - Titre n°408 - Renouvellement de concession du 25/11/2016 au 24/11/2031.	Redevance : 294 €
16-2167	Arrêté (24/10/2016)	M. et Mme FENOUILLET Pierre et Denise	Cimetière Saint Roch - Titre n°427 - Renouvellement de concession du 04/03/2016 au 03/03/2031.	Redevance : 294 €
16-2168	Arrêté (26/10/2016)	M. BELLAICHE Hubert	Cimetière Grand Sablon - Titre n°430 - Renouvellement de concession du 24/10/2014 au 23/10/2044.	Redevance : 657 €
16-2170	Arrêté (27/10/2016)	Mme DUET Rose	Cimetière Grand Sablon - Titre n°431 - Renouvellement de concession du 14/11/2016 au 13/11/2046.	Redevance : 657 €
16-2171	Arrêté (26/10/2016)	Mme BAUDOUY-LEBREUX Claudette	Cimetière Grand Sablon - Titre n°432 - Renouvellement de concession du 05/11/2016 au 04/11/2031.	Redevance : 294 €
16-2172	Arrêté (27/10/2016)	Mme SPACIL Thérèse	Cimetière Grand Sablon - Titre n°433 - Renouvellement de concession du 18/11/2014 au 17/11/2029.	Redevance : 294 €
16-2173	Arrêté (27/10/2016)	Mme BELIN Ginette	Cimetière Grand Sablon - Titre n°434 - Renouvellement de concession du 08/12/2016 au 07/12/2046.	Redevance : 657 €
16-2174	Arrêté (27/10/2016)	Mme DIOT Béatrice	Cimetière Grand Sablon - Titre n°435 - Renouvellement de concession du 16/09/2016 au 15/09/2031.	Redevance : 294 €
16-2175	Arrêté (27/10/2016)	Mme LAURENT Geneviève	Cimetière Grand Sablon - Titre n°436 - Renouvellement de concession du 09/07/2016 au 08/07/2031.	Redevance : 294 €

16-2176	Arrêté (27/10/2016)	M. BOMBRUN Denis	Cimetière Grand Sablon - Titre n°437 - Renouvellement de concession du 05/03/2021 au 04/03/2036.	Redevance : 294 €
16-2177	Arrêté (27/10/2016)	M. ARLAUD Maurice	Cimetière Saint Roch - Titre n°438 - Renouvellement de concession du 24/07/2016 au 23/07/2031.	Redevance : 294 €
16-2178	Arrêté (28/10/2016)	Mme REBIFFE Colette	Cimetière Grand Sablon - Titre n°439 - Renouvellement de concession du 09/06/2016 au 08/06/2046.	Redevance : 657 €
16-2180	Arrêté (27/10/2016)	Mme MATTEI Michèle	Cimetière Saint Roch - Titre n°440 - Renouvellement de concession du 15/05/2016 au 14/05/2031.	Redevance : 294 €
16-2181	Arrêté (27/10/2016)	M. et Mme STRIPPOLI Gaetano et Concetta	Cimetière Grand Sablon - Titre n°441 - Renouvellement de concession du 16/07/2014 au 15/07/2064.	Redevance : 1 134 €
16-2182	Arrêté (28/10/2016)	Mme MARTIN Jeannine	Cimetière Saint Roch - Titre n°442 - Renouvellement de concession du 06/11/2016 au 05/11/2031.	Redevance : 294 €
16-2183	Arrêté (28/10/2016)	Mme ESCHALIER Marie	Cimetière Grand Sablon - Titre n°443 - Renouvellement de concession du 29/09/2016 au 28/09/2031.	Redevance : 294 €
16-2184	Arrêté (28/10/2016)	Mme BLANC Michèle	Cimetière Grand Sablon - Titre n°444 - Renouvellement de concession du 14/02/2013 au 13/02/2063.	Redevance : 2 268 €
16-2185	Arrêté (28/10/2016)	Mme PAYS Maria	Cimetière Grand Sablon - Titre n°445 - Renouvellement de concession du 13/09/2015 au 12/09/2030.	Redevance : 294 €
16-2186	Arrêté (28/10/2016)	M. DEBROIZE Jean	Cimetière Grand Sablon - Titre n°446 - Renouvellement de concession du 01/10/2016 au 30/09/2031.	Redevance : 294 €
16-2187	Arrêté (31/10/2016)	Mme STRIPPOLI Gaetane	Cimetière Grand Sablon - Titre n°447 - Nouvelle concession du 31/10/2016 au 30/10/2066.	Redevance : 1 134 €
16-2188	Arrêté (31/10/2016)	Mme VERONA Giovanna	Cimetière Grand Sablon - Titre n°448 - Renouvellement de concession du 14/08/2016 au 13/08/2031.	Redevance : 294 €
16-2189	Arrêté (31/10/2016)	M. et Mme BREVART Clément et Florence	Cimetière Grand Sablon - Titre n°449 - Nouvelle concession du 31/10/2016 au 31/10/2031.	Redevance : 377 €
16-2190	Arrêté (31/10/2016)	Mme JAY Marcelle	Cimetière Grand Sablon - Titre n°450 - Renouvellement de concession du 14/11/2015 au 13/11/2030.	Redevance : 294 €
16-2191	Arrêté (31/10/2016)	M. et Mme DI MARCANTONIO Edmond	Cimetière Saint Roch - Titre n°451 - Renouvellement de deux concessions du 30/12/2016 au 29/12/2031.	Redevance : 588 €
16-2192	Arrêté (31/10/2016)	Mme COPPO Félicie	Cimetière Grand Sablon - Titre n°452 - Renouvellement de concession du 09/10/2015 au 08/10/2030.	Redevance : 294 €
16-2193	Arrêté (01/11/2016)	Mme PHILIP Marie-Rose	Cimetière Grand Sablon - Titre n°453 - Renouvellement de concession du 03/12/2015 au 02/12/2030.	Redevance : 294 €
16-2194	Arrêté (01/11/2016)	M. OLIVA Jean-Pierre	Cimetière Grand Sablon - Titre n°454 - Renouvellement de concession du 23/12/2014 au 22/12/2029.	Redevance : 294 €
16-2195	Arrêté (02/11/2016)	M. et Mme THEVENET Jacques et Marie-Odile	Cimetière Saint Roch - Titre n°456 - Renouvellement de concession du 11/02/2016 au 10/02/2031.	Redevance : 294 €

16-2196	Arrêté (03/11/2016)	Mme ALLOUCHERIE Joëlle	Cimetière Saint Roch - Titre n°457 - Renouvellement de concession du 02/01/2016 au 01/01/2031.	Redevance : 294 €
16-2197	Arrêté (03/11/2016)	M. LEAL Jacques	Cimetière Saint Roch - Titre n°458 - Renouvellement de concession du 30/10/2016 au 29/10/2031.	Redevance : 294 €
16-2198	Arrêté (04/11/2016)	M. et Mme ISSARTEL Gérard et Isabelle	Cimetière Grand Sablon - Titre n°459 - Nouvelle concession du 04/11/2016 au 03/11/2066.	Redevance : 1 134 €
16-2199	Arrêté (04/11/2016)	Mme GUARINOS Lidia	Cimetière Grand Sablon - Titre n°460 - Renouvellement de concession du 04/12/2016 au 03/12/2066.	Redevance : 1 134 €
16-2200	Arrêté (07/11/2016)	Mme BENAYOUN Laurence	Cimetière Grand Sablon - Titre n°462 - Renouvellement de concession du 12/06/2016 au 11/06/2031.	Redevance : 294 €
16-2221	Arrêté (07/10/2016)	M. et Mme GIROUD Michel et Michelle	Cimetière Saint Roch - Titre n°395 - Renouvellement de concession du 19/04/2021 au 18/04/2051 (annule et remplace l'arrêté n°16-1984).	Redevance : 1 314 €
16-2222	Arrêté (07/11/2016)	M. et Mme GADEN Patrice	Cimetière Saint Roch - Titre n°463 - Renouvellement de concession du 15/06/2016 au 14/06/2031.	Redevance : 294 €
16-2223	Arrêté (07/11/2016)	Mme ANGUITA Jeannette	Cimetière Grand Sablon - Titre n°464 - Nouvelle concession du 07/11/2016 au 06/11/2046.	Redevance : 657 €
16-2224	Arrêté (08/11/2016)	Mme RESER Solange	Cimetière Grand Sablon - Titre n°465 - Renouvellement de concession du 06/08/2016 au 05/08/2031.	Redevance : 294 €
16-2225	Arrêté (08/11/2016)	M. DESTEFANI François	Cimetière Grand Sablon - Titre n°466 - Renouvellement de concession du 07/08/2016 au 06/08/2031.	Redevance : 294 €
16-2226	Arrêté (08/11/2016)	M. ARAMA Dau	Cimetière Grand Sablon - Titre n°467 - Nouvelle concession du 08/11/2016 au 07/11/20131.	Redevance : 377 €
16-2227	Arrêté (08/11/2016)	M. et Mme FREMILLON Jean-Pierre	Cimetière Grand Sablon - Titre n°468 - Renouvellement de concession du 01/12/2016 au 30/11/2031.	Redevance : 294 €
16-2229	Arrêté (09/11/2016)	Mme GILBERT Raymonde	Cimetière Saint Roch - Titre n°469 - Nouvelle Concession du 09/11/2016 au 08/11/2066.	Redevance : 1 134 €
16-2230	Arrêté (09/11/2016)	M. et Mme MARTINET Hubert	Cimetière Grand Sablon - Titre n°470 - Renouvellement de concession du 05/05/2016 au 04/05/2031.	Redevance : 294 €
16-2231	Arrêté (09/11/2016)	Mme DE VAL UKHOFF Anne	Cimetière Grand Sablon - Titre n°471 - Renouvellement de concession du 14/09/2016 au 13/09/2031.	Redevance : 294 €
16-2232	Arrêté 09/11/2016)	M. VALLA Lionel	Cimetière Grand Sablon - Titre n°472 - Nouvelle concession du 09/11/2016 au 08/11/2046.	Redevance : 657 €
16-2233	Arrêté (09/11/2016)	Mme DUFOUR Marie-Claude	Cimetière Saint Roch - Titre n°473 - Renouvellement de concession du 09/10/2015 au 08/10/2045.	Redevance : 657 €
16-2234	Arrêté (10/11/2016)	M. André BORN et Mme COQUILLAT Edith	Cimetière Grand Sablon - Titre n°474 - Renouvellement de concession du 08/08/2014 au 07/08/2044.	Redevance : 657 €
16-2235	Arrêté (15/11/2016)	M. FARNIER René	Cimetière Grand Sablon - Titre n°475 - Renouvellement de concession du 11/06/2016 au 10/06/2031.	Redevance : 294 €

16-2236	Arrêté (16/11/2016)	Mme PAUMIER Jeannine	Cimetière Grand Sablon - Titre n°476 - Renouvellement de concession du 08/05/2011 au 07/05/2026.	Redevance : 294 €
16-2241	Arrêté (24/11/2016)	M. et Mme FERRARA Salvatore et Angela	Cimetière Grand Sablon - Titre n°455 - Nouvelle concession du 02/11/2016 au 01/11/2066.	Redevance : 1 134 €
16-2242	Arrêté (16/11/2016)	M. CLOT Jean	Cimetière Grand Sablon - Titre n°478 - Renouvellement de concession du 26/10/2016 au 25/10/2031.	Redevance : 294 €
16-2243	Arrêté (16/11/2016)	Mme MOLLIER Jeannine	Cimetière Saint Roch - Titre n°479 - Renouvellement de concession du 13/11/2016 au 12/11/2031.	Redevance : 294 €
16-2244	Arrêté (16/11/2016)	Mme PELLAT Yvette	Cimetière Saint Roch - Titre n°480 - Renouvellement de concession du 12/08/2014 au 11/08/2029.	Redevance : 294 €
16-2245	Arrêté (17/11/2016)	M. MAZZILLI Jean-Philippe	Cimetière Grand Sablon - Titre n°481 - Renouvellement de concession du 17/12/2016 au 16/12/2066.	Redevance : 1 134 €
16-2246	Arrêté (17/11/2016)	M. BILLAUD Bruno	Cimetière Saint Roch - Titre n°482 - Renouvellement de deux concessions du 14/06/2017 au 13/06/2032.	Redevance : 588 €
16-2247	Arrêté (18/11/2016)	M. YALLOURACKIS Alexandre	Cimetière Grand Sablon - Titre n°483 - Renouvellement de concession du 16/04/2015 au 15/04/2030.	Redevance : 294 €
16-2248	Arrêté (18/11/2016)	M. MARTIN Manuel	Cimetière Grand Sablon - Titre n°484 - Nouvelle concession du 18/11/2016 au 17/11/2066.	Redevance : 1 134 €
16-2249	Arrêté (18/11/2016)	M. et Mme RIVIERE Yanick	Cimetière Saint Roch - Titre n°485 - Nouvelle concession du 18/11/2016 au 17/11/2066.	Redevance : 1 134 €
16-2250	Arrêté (21/11/2016)	M. et Mme MICHEL Jacques	Cimetière Saint Roch - Titre n°486 - Renouvellement de concessions du 08/11/2016 au 07/11/2031.	Redevance : 588 €
16-2251	Arrêté (21/11/2016)	M. et Mme VICAT Christian	Cimetière Grand Sablon - Titre n°487 - Renouvellement de concession du 11/10/2016 au 10/10/2046.	Redevance : 657 €
16-2252	Arrêté (21/11/2016)	Mme CALLIGNON Henniette	Cimetière Grand Sablon - Titre n°488 - Renouvellement de concession du 28/12/2016 au 27/12/2031.	Redevance : 294 €
16-2253	Arrêté (22/11/2016)	Mme HERMIER Mireille	Cimetière Grand Sablon - Titre n°489 - Nouvelle concession du 22/11/2016 au 21/11/2031.	Redevance : 294 €
16-2254	Arrêté (23/11/2016)	M. IVORA Serge	Cimetière Grand Sablon - Titre n°490 - Renouvellement de concession du 16/12/2016 au 15/12/2046.	Redevance : 657 €
16-2277	Arrêté (24/11/2016)	M. BOIZOT Alain	Cimetière Grand Sablon - Titre n°492 - Renouvellement de concession du 19/04/2016 au 18/04/2046.	Redevance : 657 €
16-2278	Arrêté (25/11/2016)	Mme BERLIER Renée	Cimetière Grand Sablon - Titre n°493 - Nouvelle concession du 25/11/2016 au 24/11/2046.	Redevance : 657 €
16-2279	Arrêté (25/11/2016)	M. et Mme FEDORENKO Yvan	Cimetière Saint Roch - Titre n°494 - Renouvellement de concession du 14/11/2014 au 13/11/2029.	Redevance : 294 €
16-2287	Arrêté (01/12/2016)	M. LO CICERO CHOUVIN Valentin	Cimetière Grand Sablon - Titre n°504 - Nouvelle concession du 01/12/2016 au 30/11/2046.	Redevance : 657 €

16-2288	Arrêté (01/12/2016)	M. BARTHELEMY Patrick	Cimetière Grand Sablon - Titre n°505 - Renouvellement de concession du 31/10/2014 au 30/10/2029.	Redevance : 294 €
16-2289	Arrêté (01/12/2016)	Mme MARIDOR Simone	Cimetière Saint Roch - Titre n°506 - Renouvellement de concession du 29/10/2015 au 28/10/2045.	Redevance : 657 €
16-2290	Arrêté (01/12/2016)	Mme RICCIARDI Lucienne	Cimetière Saint Roch - Titre n°507 - Nouvelle concession du 01/12/2016 au 30/11/2031.	Redevance : 294 €
16-2322	Arrêté (01/12/2016)	Mme AVENIER Edwige	Cimetière Grand Sablon - Titre n°477 - Renouvellement de concession du 16/08/2011 au 15/08/2041.	Redevance : 657 €
16-2323	Arrêté (28/11/2016)	Mme MANSUY Suzanne	Cimetière Grand Sablon - Titre n°495 - Renouvellement de concession du 21/09/2016 au 20/09/2031.	Redevance : 294 €
16-2325	Arrêté (28/11/2016)	Mme ARNAUD Amie	Cimetière Grand Sablon - Titre n°496 - Nouvelle concession du 28/11/2016 au 27/11/2066.	Redevance : 1 134 €
16-2326	Arrêté (28/11/2016)	Mme FALCO Maria	Cimetière Grand Sablon - Titre n°497 - Renouvellement de concession du 08/06/2016 au 07/07/2031.	Redevance : 294 €
16-2327	Arrêté (28/11/2016)	Mlle PLOUD Catherine	Cimetière Grand Sablon - Titre n°498 - Nouvelle concession du 28/11/2016 au 27/11/2066.	Redevance : 1 134 €
16-2328	Arrêté (29/11/2016)	Mme LACROIX Georgette	Cimetière Grand Sablon - Titre n°499 - Renouvellement de concession du 13/09/2016 au 12/09/2031.	Redevance : 294 €
16-2329	Arrêté (30/11/2016)	M. et Mme MATARESE Roland	Cimetière Saint Roch - Titre n°501 - Renouvellement de concession du 14/03/2020 au 13/03/2035.	Redevance : 294 €
16-2330	Arrêté (30/11/2016)	Mme DELLECAVE Eliane	Cimetière Grand Sablon - Titre n°502 - Renouvellement de concession du 09/11/2016 au 08/11/2031.	Redevance : 294 €
16-2331	Arrêté (01/12/2016)	M. BERNARD Daniel	Cimetière Saint Roch - Titre n°503 - Renouvellement de deux concessions du 14/05/2013 au 13/05/2028.	Redevance : 588 €
16-2332	Arrêté (02/12/2016)	M. BAILLON Jean-Noël	Cimetière Saint Roch - Titre n°508 - Renouvellement de concession du 28/11/2014 au 27/11/2029.	Redevance : 294 €
16-2333	Arrêté (02/12/2016)	Mme DI MARCO Elisabeth	Cimetière Saint Roch - Titre n°509 - Renouvellement de concession du 30/05/2008 au 29/05/2023.	Redevance : 294 €
16-2334	Arrêté (02/12/2016)	M. CROCHET Jean-Marie	Cimetière Grand Sablon - Titre n°510 - Renouvellement de concession du 26/11/2016 au 25/11/2066.	Redevance : 1 134 €
16-2335	Arrêté (05/12/2016)	Mme PEYSSON-MASSE Pascale	Cimetière Grand Sablon - Titre n°511 - Nouvelle concession du 05/12/2016 au 04/12/2046.	Redevance : 657 €
16-2367	Arrêté (07/12/2016)	M. et Mme D'INTRONO Vincent	Cimetière Grand Sablon - Titre n°491 - Conversion de concession du 23/11/2016 au 22/11/2046.	Redevance : 497 €
16-2368	Arrêté (05/12/2016)	Mme NARDIELLO Maria	Cimetière Saint Roch - Titre n°512 - Nouvelle concession du 05/12/2016 au 04/12/2031.	Redevance : 294 €
16-2369	Arrêté (12/12/2016)	Mme CUIINAT Jeanine	Cimetière Grand Sablon - Titre n°513 - Conversion de concession du 07/12/2016 au 06/12/2046.	Redevance : 441,47 €

16-2370	Arrêté (07/12/2016)	M. RAVANAT Rolland	Cimetière Saint Roch - Titre n°514 - Renouvellement de concession du 04/07/2015 au 03/07/2030.	Redevance : 588 €
16-2371	Arrêté (08/12/2016)	Mme JALLOIS Danièle	Cimetière Grand Sablon - Titre n°516 - Renouvellement de concession du 26/11/2016 au 25/11/2031.	Redevance : 294 €
16-2372	Arrêté (08/12/2016)	M. CHATELAS Robert	Cimetière Saint Roch - Titre n°515 - Renouvellement de concession du 01/04/2017 au 31/03/2067.	Redevance : 1 134 €
16-2373	Arrêté (08/12/2016)	M. GROSJEAN Marc	Cimetière Grand Sablon - Titre n°517 - Renouvellement des deux concessions du 29/12/2016 au 28/12/2031.	Redevance : 588 €
16-2374	Arrêté (08/12/2016)	Mme BARET Nicole	Cimetière Grand Sablon - Titre n°518 - Renouvellement de concession du 17/06/2014 au 16/06/2029.	Redevance : 294 €
16-2375	Arrêté (09/12/2016)	Mme BUFFARD Gislaune	Cimetière Grand Sablon - Titre n°519 - Renouvellement de concession du 05/08/2016 au 04/08/2031.	Redevance : 294 €
16-2376	Arrêté (09/12/2016)	M. TISSOT André	Cimetière Saint Roch - Titre n°520 - Renouvellement de concession du 23/08/2014 au 22/08/2029.	Redevance : 294 €
16-2377	Arrêté (09/12/2016)	Mme CHALLON Angèle	Cimetière Saint Roch - Titre n°521 - Renouvellement de concession du 04/11/2015 au 03/11/2030.	Redevance : 294 €
16-2378	Arrêté (09/12/2016)	Mme OSTUNI Maria	Cimetière Grand Sablon - Titre n°522 - Renouvellement de deux concessions du 29/12/2014 au 28/12/2029.	Redevance : 588 €
16-2379	Arrêté (12/12/2016)	Mme DE PALMA Sauta	Cimetière Saint Roch - Titre n°523 - Renouvellement de concession du 10/12/2014 au 09/12/2029.	Redevance : 294 €
16-2380	Arrêté (12/12/2016)	M. JALLIFIER-TALMAT	Cimetière Grand Sablon - Titre n°524 - Renouvellement de concession du 04/07/2015 au 03/07/2030.	Redevance : 294 €
16-2381	Arrêté (12/12/2016)	M. et Mme BERTRAND Alexandre	Cimetière Saint Roch - Titre n°525 - Renouvellement de concession du 08/11/2014 au 07/11/2044.	Redevance : 657 €
16-2382	Arrêté (15/12/2016)	Mme RICHARD Dominique	Cimetière Grand Sablon - Titre n°531 - Renouvellement de concession du 25/05/2014 au 24/05/2029.	Redevance : 294 €
16-2383	Arrêté (15/12/2016)	M. ENDSJO Christian	Cimetière Grand Sablon - Titre n°532 - Renouvellement de deux concessions du 22/11/2014 au 21/11/2029.	Redevance : 588 €
16-2384	Arrêté (16/12/2016)	M. et Mme CALABRO Diego et Angela	Cimetière Grand Sablon - Titre n°533 - Nouvelle concession du 16/12/2016 au 15/12/2066.	Redevance : 1 134 €
16-2385	Arrêté (19/12/2016)	M. BENABENT Jacques	Cimetière Saint Roch - Titre n°534 - Renouvellement de concession du 28/09/2016 au 27/09/2031.	Redevance : 294 €
16-2386	Arrêté (19/12/2016)	M. et Mme STRIPPOLI François et Isabelle	Cimetière Grand Sablon - Titre n°535 - Renouvellement de concession du 13/12/2014 au 12/12/2029.	Redevance : 294 €
16-2387	Arrêté (20/12/2016)	M. COLLIAT Maurice	Cimetière Saint Roch - Titre n°536 - Nouvelle concession du 20/12/2016 au 19/12/2031.	Redevance : 294 €
16-2391	Arrêté (12/12/2016)	Mme CANTERO Juana	Cimetière Grand Sablon - Titre n°500 - Renouvellement de concession du 27/02/2016 au 26/02/2031.	Redevance : 294 €

16-2392	Arrêté (12/12/2016)	MM. DRIGUEZ Hugues et Denis	Cimetière Grand Sablon - Titre n°526 - Nouvelle concession du 12/12/2016 au 11/12/2046.	Redevance : 657 €
16-2393	Arrêté (13/12/2016)	M. PICO Vincent	Cimetière Grand Sablon - Titre n°527 - Renouvellement de concession du 14/07/2016 au 13/07/2066.	Redevance : 1 134 €
16-2394	Arrêté (13/12/2016)	Mme ZEPP Evelyne	Cimetière Saint Roch - Titre n°528 - Renouvellement de deux concessions du 02/12/2014 au 01/12/2029.	Redevance : 588 €
16-2395	Arrêté (14/12/2016)	Mme CAYMAN Jeanne	Cimetière Saint Roch - Titre n°529 - Renouvellement de deux concessions du 27/01/2016 au 26/01/2031.	Redevance : 588 €
16-2396	Arrêté (14/12/2016)	M. PLANCHE Jean-Pierre	Cimetière Saint Roch - Titre n°530 - Renouvellement de concession du 02/01/2016 au 01/01/2031.	Redevance : 294 €

ANNEXE DELIBERATION

FOIRE DES RAMEAUX 2017

DROITS DE PLACES DES METIERS (augmentation 2,5%) Tarifs des droits de place pour 22 jours du 08 avril au 30 avril 2017 :	TARIFS 2016	TARIFS 2017
Pour les métiers ayant plus de 10 places assises, et moins de 210 m ² :	11,04 €/m ²	11,31 €/m ²
Pour les métiers n'excédant pas 10 places assises et moins de 210m ² , y compris les autos tamponnantes et Grand Huit, le tarif est à tranche dégressive : <ul style="list-style-type: none"> ● 1ère tranche : de 0 à 50 m² ● 2ème tranche : de 50 à 120 m² ● 3ème tranche : au dessus de 120m² 	11,04 €/m ² 7,11 €/m ² 4,47 €/m ²	11,31 €/m ² 7,28 €/m ² 4,58 €/m ²
Pour les gros métiers ayant plus de 210 m ² , le tarif est à tranche dégressive : <ul style="list-style-type: none"> ● 1ère tranche : de 0 à 120 m² ● 2ème tranche : de 120 à 500 m² ● 3ème tranche : au dessus de 500m² 	11,04 €/m ² 7,11 €/m ² 4,47 €/m ²	11,31 €/m ² 7,28 €/m ² 4,58 €/m ²
DROITS DE PLACES DES CARAVANES (habitations) comprenant le stationnement des caravanes		
Les tarifications s'élèveront comme suit : <ul style="list-style-type: none"> ● 1ère caravane : ● 2ème caravane : ● 3ème caravane: ● au-delà, toute caravane supplémentaire ● toute caravane non déclarée ● pour tout forain ne disposant pas de caravane sur le site, forfait de participation aux frais liés à la gestion des déchets et à la sécurité 	100,00 € 60,00 € 40,00 € 30,00 € 800,00 € 80,00 €/forain	140,00 € 100,00 € 60,00 € 40,00 € 800,00 € 120,00 €/forain
APPAREILS AUTOMATIQUES ET DISTRIBUTEURS DE BOISSONS		
<ul style="list-style-type: none"> ● appareils automatiques : ● distributeurs de boissons : 	40,00 € 120,00 €	60,00 140,00
LOCATION DE CONTAINERS (obligatoire pour la gestion des déchets des métiers de bouche)		
<ul style="list-style-type: none"> ● location de containers : 		40€/containers
JOURNEE SUPPLEMENTAIRE (exploitation)		
<ul style="list-style-type: none"> ● journée exploitation supplémentaire (1er mai 2017) : 		60€/forain

15-(362). LOGEMENT : “Habitat participatif 2016” : Appel à projet métropolitain

Monsieur Vincent FRISTOT expose,

Mesdames, Messieurs,

En permettant l'accès au foncier dans le cadre de plusieurs appels à projets, la ville de Grenoble a fait preuve de sa volonté de promouvoir et soutenir des projets d'habitat participatif intégrant plus de mixité et d'innovation sociale.

Alternative à la promotion privée et à la production traditionnelle de logement, l'habitat participatif suscite un intérêt croissant de la population, des bailleurs sociaux et des collectivités.

La loi du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (dite loi ALUR) le consacre comme un mode de production de logement ayant toute sa place dans le champ des politiques publiques de logement.

Fondé sur l'implication des futurs habitants dans la conception et la gestion de leurs logements, ce mode de production répond à plusieurs enjeux d'intérêt général. L'habitat participatif permet une meilleure appropriation par ses habitants et renforce le lien social dans l'immeuble et son environnement en intégrant la mixité sociale et générationnelle. Il favorise l'innovation et la diversité dans la conception des logements (en particulier sur le volet environnemental des logements) et aboutit généralement à un meilleur rapport qualité/prix des logements, notamment par la création d'espaces partagés.

Aujourd'hui, la ville de Grenoble souhaite renouveler son intervention et élargir l'accès des habitants à cette démarche en intégrant à l'appel à projet métropolitain 2016, le projet de la Ville dénommé « Habitat participatif ».

Dans ce cadre, la ville de Grenoble proposera 4 parcelles :

- **Parcelle 4 ter rue Moyrand :**
Parcelle cadastrale DE 174
Terrain propriété ville de Grenoble d'une surface de 459 m².
- **Parcelle 29 rue Raspail :**
Parcelle cadastrale IV 9
Propriétaire : EPFL (réserve foncière) d'une surface de 1 042 m²
- **Parcelle 17 rue Blanche Monier :**
Parcelles cadastrales AY74 et AY75
Pour partie sur terrain propriété ville de Grenoble d'une surface de 633 m² et partie de la propriété de M. VIGNE en cours d'acquisition
- **Parcelle 40 rue Blanche Monier :**
Parcelle AY134 et AY135, AY136 et AY137
Terrain propriété ville de Grenoble d'une surface de 612 m².

D'autres communes et aménageurs ont également fait part de leur intérêt pour cette thématique et Grenoble-Alpes Métropole se propose de fédérer ces initiatives communales dans le cadre d'un appel à projets à l'échelle métropolitaine sur des fonciers (bâti ou non) communaux ou situés dans le périmètre des concessions d'aménagement confiées à des aménageurs, afin de faciliter l'accès au foncier pour des groupes d'habitants non professionnels de la promotion immobilière.

Pour toucher un public large et ne pas limiter les bénéficiaires de cette initiative aux seules personnes qui connaissent déjà l'habitat participatif, Grenoble-Alpes Métropole prévoit d'informer et de communiquer largement autour de l'appel à projets.

Le rôle de Grenoble-Alpes Métropole dans cet appel à projets porterait sur le lancement et la communication de l'appel à projets, l'organisation d'un jury de sélection des groupes d'habitants, la mise en relation des groupes d'habitants retenus par le jury avec les porteurs des fonciers, le suivi des projets des groupes d'habitants en lien avec les représentants des communes ou SEM parties prenantes de l'appel à projets.

Le lancement de l'appel à projets métropolitain « habitat participatif », la liste des fonciers, les modalités et critères de sélection des groupes d'habitants ainsi que le règlement intérieur de l'appel à projets ont été votés lors du Conseil métropolitain du 3 février.

Ce dossier a été examiné par la :
Commission Ville Durable du jeudi 26 janvier 2017

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver le principe d'un appel à projet métropolitain "Habitat participatif 2016", élargi au plus grand nombre d'habitants ;**
- d'acter les quatre parcelles précitées sur la commune de Grenoble ;**
- de s'engager à revenir auprès du Conseil Municipal pour formaliser les modalités de cessions.**

Conclusions adoptées :
Adoptée

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
L'Adjoint Délégué,
M. Vincent FRISTOT

Affichée le :

Tarification Financière 2017 à appliquer aux habitants dans le cadre des sorties familles, intergénérationnelles et pour tous.

Cette tarification 2017 répond à différents critères :

- tarification progressive au quotient familial sur la base de quatre tranches de quotient familial,
- introduction de la gratuité totale pour les enfants de moins de 3 ans,
- limitation du tarif « enfants » à l'âge de moins de 18 ans.

Afin de favoriser l'accès de ces sorties aux personnes en situation de handicap, celles-ci se verront appliquer le tarif correspondant à la tranche de quotient familial inférieur à 350. Elles devront fournir pour cela un justificatif de reconnaissance officielle de leur handicap.

La tarification se déclinera comme suit :

Tarification 2017

Tranche de QF	Sortie avec entrée payante		Sortie sans entrée payante	
	Adultes	Enfants (- 18 ans)	Adultes	Enfants (- 18 ans)
Inf 350 + personnes en situation de handicap	5.00	3.00	4.00	2.00
351-650	6.00	4.00	5.00	3.00
651-900	8.00	5.00	7.00	4.00
Sup 900	10.00	8.00	8.00	6.00

**Gratuité pour les enfants âgés de moins de 3 ans*

Il convient également de préciser les **conditions d'annulation** :

En cas d'annulation à l'initiative de la Maison des Habitants, les usagers seront remboursés en totalité de leur participation.

En cas d'annulation à l'initiative de l'utilisateur, le remboursement total des sommes versées sera effectué :

- jusqu'à 15 jours avant le départ, sans justification.
- moins de 15 jours avant le départ, pour les motifs suivants : accidents liés aux personnes ou aux biens, problèmes de santé, naissance, décès, convocations administratives.

Le remboursement sera effectué par virement administratif, au vu d'un état signé par l'ordonnateur indiquant les références des bénéficiaires et le motif. Un justificatif et un relevé d'identité bancaire devront être produits à l'appui de la demande de remboursement.

n°19 -

Tarification Financière 2017 à appliquer aux familles et aux personnes âgées dans le cadre des séjours collectifs à Massacan et des séjours familles

Cette tarification 2017 répond à différents critères :

- tarification progressive, en fonction du quotient familial sur la base de quatre tranches,
- ajustement de la tarification pour les personnes âgées (+ 60 ans) ou isolées sur ces quatre tranches de quotient familial.

Afin de favoriser l'accès de ces séjours aux personnes en situation de handicap, celles-ci se verront appliquer le tarif correspondant à la tranche de quotient familial inférieur à 350. Elles devront pour cela fournir un justificatif de reconnaissance officielle de leur handicap.

La tarification se déclinera comme suit :

Tarification 2017

Pour quatre nuitées

Tranche de QF	Tarif du séjour adulte	Tarif du séjour enfant +2ans	Tarif du séjour enfant -2 ans	Tarif du séjour personne âgée
0-350 + personnes en situation de handicap	70	35	20	114
351-650	75	40	25	119
651-900	80	45	30	124
+ 900	85	50	35	129

Pour trois nuitées

Tranche de QF	Tarif du séjour adulte	Tarif du séjour enfant +2ans	Tarif du séjour enfant -2 ans	Tarif du séjour personne âgée
0-350 + personnes en situation de handicap	60	30	15	85
351-650	65	35	20	90
651-900	70	40	25	95
+ 900	75	45	30	100

- n°19 -

Détail de la tarification 2017

Pour quatre nuitées

Tranche de QF	Tarif du séjour adulte	Tarif /jour adulte	Tarif du séjour enfant +2 ans	Tarif /jour Enfant +2 ans	Tarif du séjour enfant -2 ans	Tarif /jour enfant -2 ans	Tarif du séjour personne âgée	Tarif /jour pour une personne âgée
0-350 + personnes en situation de handicap	70	17,50	35	8,75	20	5	114	28,50
351-650	75	18,75	40	10	25	6,25	119	29,75
651-900	80	20	45	11,25	30	7,50	124	31
+ 900	85	21,25	50	12,50	35	8,75	129	32,25

Pour trois nuitées

Tranche de QF	Tarif du séjour adulte	Tarif /jour adulte	Tarif du séjour enfant +2 ans	Tarif /jour enfant +2 ans	Tarif du séjour Enfant -2 ans	Tarif /jour enfant -2 ans	Tarif du séjour personne âgée	Tarif /jour pour une personne âgée
0-350 + personnes en situation de handicap	60	20	30	10	15	5	85	28,33
351-650	65	21,66	35	11,66	20	6,66	90	30
651-900	70	23,33	40	13,33	25	8,33	95	31,66
+ 900	75	25	45	15	30	10	100	33,33

34-(387). AFFAIRES CULTURELLES : Théâtre municipal - Tarif du spectacle Tempête en cuisine le mercredi 8 mars 2017.

Madame Corinne BERNARD expose,

Mesdames, Messieurs,

Le spectacle Tempête en Cuisine, programmé dans la saison du Théâtre municipal de Grenoble, le jeudi 9 mars, vendredi 10 mars 2017 (en séance scolaire) et samedi 11 mars (en tout public) connaît un large engouement.

Face aux nombreuses demandes des écoles, il est nécessaire de rajouter une séance scolaire le mercredi 8 mars 2017 à 10h00.

Il vous est proposé de reconduire le tarif déjà approuvé par le conseil municipal du 23 mai 2016, pour cette séance supplémentaire soit 5 € (tarif unique) et la gratuité pour les accompagnateurs.

Les recettes ainsi générées seront inscrites au chapitre 70 – produits des services du domaine et ventes diverses, article 706,2 – redevances et droits des services à caractère culturel, fonction 313 – Théâtres.

Ce dossier a été examiné par la :
Commission Ville Emancipatrice du mercredi 25 janvier 2017

Il est proposé au conseil municipal de décider :

- d'approuver le tarif pour la séance supplémentaire du spectacle Tempête en cuisine, prévue le mercredi 8 mars 2017.

Conclusions adoptées :

Pour extrait conforme,

**TABLEAU RÉCAPITULATIF
AFFECTATIONS DES SUBVENTIONS 2017**

- n°44 -

CONVENTIONS PLURIANNUELLES D'OBJECTIFS ET DE MOYENS									
N° et type Annexe	Nom de l'Association	Référence délibération et/ou convention	Subvention fonctionnement 2016	Objet de la subvention proposée	Subvention 2017		Subvention 2017	Avantage en nature proposée	Total
					fonctionnement déjà voté	fonctionnement proposé			
2 convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens	Boxing Club Multisports Villeneuve	délibération n° 367 du 6 février 2017	43 435 €	fonctionnement 2017 - Détachement 1er semestre	1 300 €	0 €	0 €	20 967 €	392 317 €
2 convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens	Comité des Rites Boulistes	délibération n° 367 du 6 février 2017	0 €	fonctionnement 2017	0 €	95 786 €	0 €	10 000 €	
2 convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens	Grenoble Isère Métropole Patinage (GIMP)	délibération n° 367 du 6 février 2017	97 150 €	fonctionnement 2017	5 300 €	0 €	0 €	90 850 €	
2 convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens	Grenoble Tennis	délibération n° 367 du 6 février 2017	110 000 €	fonctionnement 2017	0 €	0 €	0 €	110 000 €	
2 convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens	Office Municipal des Sports (OMS)	délibération n° 367 du 6 février 2017	70 500 €	fonctionnement 2017	0 €	5 778 €	0 €	70 500 €	

AVENANT DE RECONDUCTION A LA CONVENTION D'OBJECTIFS										
N° et type Annexe	Nom de l'Association	Référence de la convention		Subvention fonctionnement 2016	Objet de la subvention proposée	Subvention 2017		Subvention 2017	Avantage en nature proposée	Total
		Date signature convention	Validité convention			fonctionnement déjà voté	fonctionnement proposé			
3 avenant de reconduction	Agence Pour l'Education par Le Sport	27-nov-15	27-nov-2017	30 000 €	Programme National "Éducation par le Sport dans les villes"	0 €	0 €	0 €	30 000 €	30 000 €
		délibération n° 367 du 6 février 2017								

AVENANT FINANCIER A LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS										
N° et type Annexe	Nom de l'Association	Référence de la convention		Subvention fonctionnement 2016	Objet de la subvention proposée	Subvention 2017		Subvention 2017	Avantage en nature proposée	Total
		Date signature convention	Validité convention			fonctionnement déjà voté	fonctionnement proposé			
4 avenant financier	Sport dans la Ville	06-janv-16	31-déc-2017	15 000 €	fonctionnement 2017	0 €	0 €	0 €	15 000 €	15 000 €
		délibération 73-C119 du 21 décembre 2015								

Total Général 347 317 €

LISTE DES GROUPES D'ELUS DU CONSEIL MUNICIPAL
Au 6 février 2017

Groupe politique	Nombre de conseillers	Pourcentage (représentation proportionnelle)
Groupe Rassemblement Citoyen de Gauche et des Ecologistes	40	67,8%
Groupe Rassemblement de Gauche et de Progrès	8	13,56%
Groupe Les Républicains-UDI-Société civile	7	11,86%
Groupe Front National	2	3,39%
Groupe Ensemble à Gauche (composé le 9 janvier 2017)	2	3,39%

Annexe à la délibération N° 53 - (256)

TRANSFORMATIONS DE POSTES

Département	Direction	Service	Poste à supprimer	Poste à créer
Ville durable	Environnement et cadre de vie	Espaces verts	Agent de maîtrise	Technicien
Ville solidaire et citoyenne	Santé publique et environnementale	Santé scolaire	Médecin	Infirmière